



## Contrat de ruralité pour le territoire de la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense

Etabli entre :

**L'Etat**, représenté par le Monsieur le Préfet du Puy-de-Dôme, Jacques BILLANT ;

et

**L'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre DOMES SANCY ARTENSE**, représenté par Alain MERCIER, Président, dont le siège est :

23 route de Clermont – B.P. 15 - 63210 ROCHEFORT-MONTAGNE  
Tél. 04 73 65 87 63 – Fax : 04 73 65 85 10 – Mail : [accueil@domes-sancyartense.fr](mailto:accueil@domes-sancyartense.fr)

ci-après dénommé le **porteur du contrat** ;

Ainsi que :

**Le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme**, représenté par sa 2ème Vice-Présidente, Madame Pierrette DAFFIX-RAY, en charge des solidarités territoriales,

**La Caisse des Dépôts et Consignations**, représentée par Monsieur Julien POUGET, Chargé de Développement Territorial à la direction déléguée Clermont-Ferrand,

ci-après dénommés les **partenaires du contrat**.

## Préambule

Conformément aux dispositions du comité interministériel aux ruralités du 20 mai 2016, un contrat de ruralité est conclu entre les porteurs et partenaires ci-dessus. Cet outil coordonne et structure les politiques publiques territorialisées, à une échelle infra-départementale, mais pouvant s'inscrire sur plusieurs départements.

A partir d'une volonté exprimée par les élus locaux, ce contrat accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle du bassin de vie concerné, en fédérant l'ensemble des acteurs institutionnels, économiques et associatifs. Ils inscrivent leurs engagements pluriannuels pour améliorer la qualité de vie, la cohésion sociale et l'attractivité du territoire rural.

Ce contrat permet notamment de soutenir les projets issus des mesures des comités interministériels aux ruralités à l'échelle infra-départementale. À l'échelle locale, il doit permettre de soutenir les projets d'aménagement opérationnels durables (centres-bourgs, réinvestissement de friches industrielle ou agricole,...) en cohérence avec les engagements de la charte EcoQuartier du Ministère du Logement et de l'Habitat Durable.

Il doit s'inscrire en cohérence avec les stratégies et outils contractuels établis :

### **A l'échelle du Département du Puy-de-Dôme, avec le Contrat Territorial de Développement Durable :**

Les contrats signés avec les anciens EPCI avant leur fusion se terminaient au 31/12/2017. Un nouveau contrat sera signé sur une période de trois ans. L'enveloppe départementale sera attribuée entre les EPCI puydomois en fonction des projets structurants qui seront proposés.

### **A l'échelle de la Région Auvergne Rhône Alpes, avec le Contrat Ambition Région :**

Ce contrat succède aux anciens Contrat Auvergne +, dont certaines actions se clôturent. Ce dispositif fixe le nouveau cadre de l'intervention régionale pour l'aménagement et le développement des territoires, fondé sur une relation directe avec les EPCI et priorisant le soutien à l'investissement public local. Le Contrat Ambition Région de la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense a été validé par la commission permanente régionale du 30/11/2017. Il a été signé au premier trimestre 2018 et aura une durée de trois ans 2018-2019-2020. L'enveloppe prévue pour la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense est de 875 000 €. Ce contrat financera des projets d'investissements, dont le montant minimum s'élèvera à 60 000 € HT, avec un taux d'intervention de 50 % maximum.

### **A l'échelle de l'Europe, avec le programme LEADER porté par le GAL des Volcans d'Auvergne :**

Le territoire des Volcans d'Auvergne bénéficie d'un programme européen Leader (Liaisons entre actions de développement de l'économie rurale) pour la période 2016-2020. Ce fonds en faveur de l'innovation et de l'expérimentation en milieu rural comprend 4,39 millions d'euros, alloués pour soutenir une nouvelle stratégie locale de développement intitulée *"Volcans d'Auvergne actifs ! Stimuler nos ressources pour inventer un territoire responsable et créatif"*.



## SOMMAIRE

<b>I.</b>	<b>Présentation générale du territoire</b>	Page 4
	<b>A.</b> Le territoire du contrat	Page 4
	<b>B.</b> Les enjeux du territoire	Page 10
	<b>C.</b> État des lieux des démarches en cours en matière de développement local, de cohésion sociale et d'attractivité	Page 20
	C.1. Bilan des principales mesures des comités interministériels aux ruralités	Page 20
	C.2. Présentation de la stratégie de l'Etat sur le territoire	Page 24
	C.3. En lien avec les stratégies de la Région et du Département	Page 24
	C.4. Autres démarches concernant le territoire	Page 25
<b>II.</b>	<b>Objectifs et plan d'actions opérationnel</b>	Page 33
<b>III.</b>	<b>Modalités de pilotage et partenaires du contrat</b>	Page 45
	<b>A.</b> La gouvernance	Page 45
	<b>B.</b> L'ingénierie mobilisée	Page 45
	<b>C.</b> La participation des habitants et des acteurs de la société civile	Page 45
	<b>D.</b> Contribution de l'État et des partenaires du contrat à la résiliation du plan d'actions, en appui aux porteurs des projets	Page 46
<b>IV.</b>	<b>Le suivi et l'évaluation</b>	Page 48
<b>V.</b>	<b>La durée du contrat</b>	Page 48
<b>VI.</b>	<b>Modification du contrat</b>	Page 48
<b>VII.</b>	<b>Annexe : tableau de projet de programmation</b>	Page 49

## I) Présentation générale du territoire

### A. Le territoire du contrat

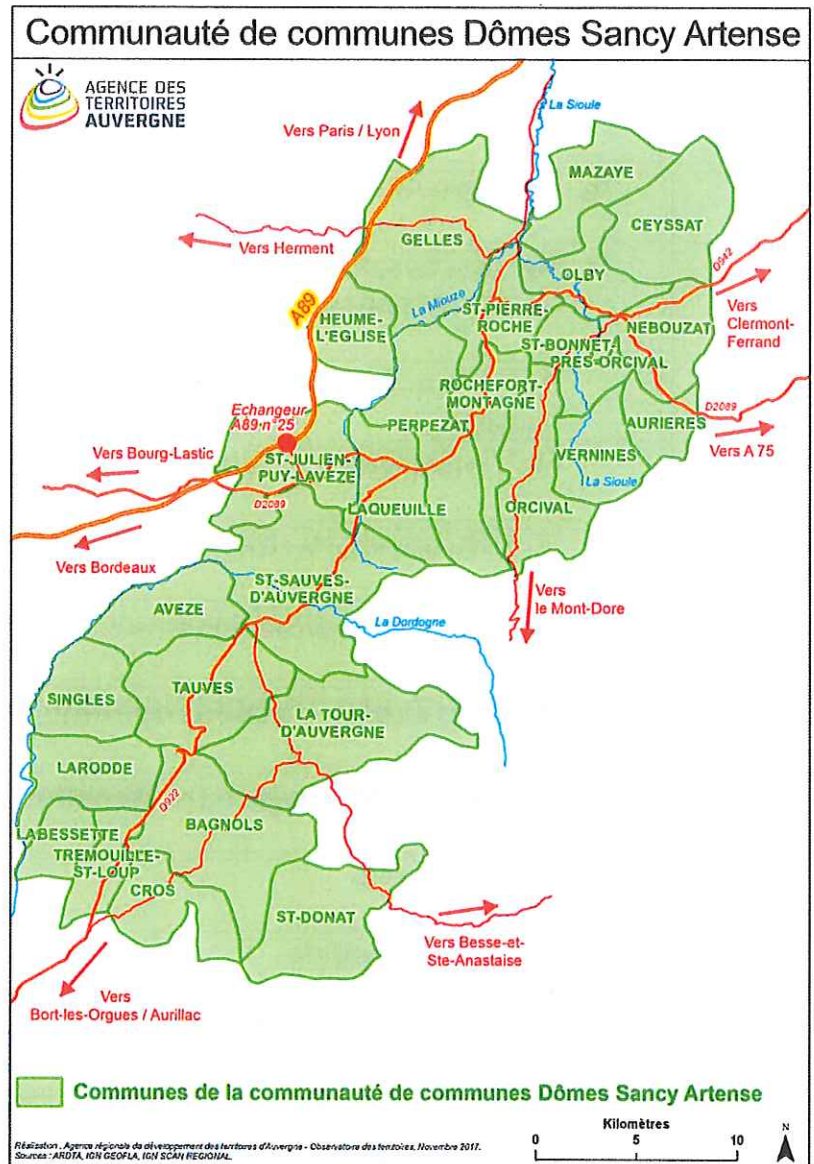
#### De la Chaîne des Puys aux plateaux de l'Artense : un territoire rural de moyenne montagne

Le territoire de la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense rassemble **26 communes pour une population totale de 12 552 habitants, sur 662,50 km<sup>2</sup>**. La densité de population est faible avec 18,94 habitants/km<sup>2</sup>.

Il s'agit d'un espace rural, montagnard avec des altitudes comprises entre 700 mètres dans les vallées de la Sioule et de la Dordogne et 1500 mètres sur les contreforts du massif du Sancy.

La Communauté de Communes Dômes Sancy Artense est issue de la fusion entre la Communauté de Communes de Rochefort-Montagne et Sancy-Artense Communauté au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Elle est membre de l'association du Pays du Grand Sancy créée en 2006 (avec la communauté de communes voisine du Massif du Sancy) et 16 communes appartiennent au Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne.



Situé aux portes de la métropole clermontoise dans sa partie nord-est, ce milieu montagnard traverse plusieurs ensembles physiques d'est en ouest, jusqu'aux limites avec le Cantal et la Corrèze :

- La Chaîne des Puys,
- Le bassin de Rochefort-Montagne, formé de plateaux entrecoupés des vallées de la Sioule et de la Miouze,
- Le sud des Combrailles,
- Les contreforts des Monts-Dore et du Sancy,
- La vallée et les gorges de la Dordogne,
- Les plateaux granitiques de l'Artense.

Cette montagne est marquée par un climat subocéanique humide et froid sur les plateaux et versants du sud-ouest. Ils constituent les premiers reliefs vraiment élevés depuis l'océan et reçoivent



ainsi plus de précipitations (par exemple 134 cm/an à Tauves). Le vent est partout soutenu, de dominante ouest. L'altitude induit des températures basses avec une amplitude entre l'été et l'hiver modérée par l'influence océanique (redoux hivernaux et étés frais sont fréquents). Ces conditions donnent un enneigement important mais soumis à de grosses variations quantitatives et qualitatives. Le manteau au sol se maintient environ trois mois par an vers 1 100 m (entre novembre et avril avec des intervalles déneigés).

Le climat subocéanique frais domine sur la partie nord (Combrailles, monts Dômes), protégée par les monts du Limousin et le Sancy générant un début d'effet de foehn ressenti au niveau des précipitations, en nette baisse (par exemple 104 cm/an à Gelles), tandis que la part des orages progresse. En revanche les caractéristiques thermiques restent océaniques. L'enneigement est fréquent mais rarement tenace au sol au-delà de quelques semaines. Les Dômes sont à altitude égale moins enneigés que les massifs du Sancy, en raison du déficit pluviométrique et de la faible superficie d'altitude (sommets isolés).

### Un territoire désenclavé par la route mais une mobilité encore freinée

Bien qu'il subsiste des difficultés de circulation en hiver du fait de l'enneigement sur certains plateaux les plus exposés, le **désenclavement du territoire est réel** et s'est fait grâce à l'amélioration de son réseau routier. **Dômes Sancy Artense est un territoire de liaison** entre le sud-ouest auvergnat, la Corrèze vers la métropole clermontoise, grâce à deux axes routiers qui se rejoignent en particulier au niveau du secteur de St-Julien-Puy-Lavèze et de Laqueuille.

Le bassin de Tauves et de St-Sauves est irrigué par la **RD922** qui monte de l'ouest cantalien pour rejoindre la **RD2089** qui vient d'Ussel, pour traverser ensuite tout le bassin de Rochefort-Montagne et accéder à Clermont-Fd. Ces deux axes départementaux sont aussi connectés à **l'échangeur de St-Julien-Puy-Lavèze de l'autoroute A89**, véritable porte d'entrée du Puy-de-Dôme et de l'Auvergne Rhône Alpes depuis la façade atlantique, permettant de partager des enjeux de développement économique et de mobilité.

55 minutes sont aujourd'hui nécessaires pour se rendre par la route du nord au sud de ce territoire très étiré.

Les transports collectifs existent mais ont périclité. Le territoire était traversé par l'ancienne ligne de chemin de fer Clermont-Le Mont-Dore et abritait 3 gares : La Miouze Rochefort à Gelles, Laqueuille-Gare à St-Julien-Puy Lavèze et St-Sauves-d'Auvergne. Aujourd'hui cette ligne est remplacée par des cars TER. Une seconde ligne traverse le territoire : Mauriac-Clermont avec 4 arrêts sur le territoire. Les horaires de ces deux lignes sont peu fréquents.

Un réseau Transdômes proposé par le Département permet aussi aux scolaires et au public de se déplacer vers et depuis Clermont-Fd. La ligne Messeix-Clermont peut desservir jusqu'à 16 arrêts sur le territoire à certains horaires. Il existe aussi une seconde ligne qui permet de relier Tremouille St-Loup à Bort les Orgues.

Sept aires de covoiturage d'intérêt local ont été créées sur le territoire. D'autres initiatives sont en cours d'expérimentation par le PNR des Volcans d'Auvergne et le SMTC (projet de bornes numériques installées le long de la RD2089 entre Rochefort-Montagne et la métropole pour du covoiturage en instantané).



## Une démographie disparate et un habitat dispersé

La configuration géographique (éloignement des centres urbains pour une partie, relief, etc.) fait de Dômes Sancy Artense **un territoire maillé par plusieurs bourgs-centres équipés en services et commerces, sans dominance d'une ville centre : Saint-Sauves d'Auvergne, Rochefort-Montagne, Gelles, Tauves, La Tour d'Auvergne, le secteur Nébouzat-Olby**. Il reste sous l'influence urbaine de Clermont-Fd pour la partie nord, de la vallée de La Bourboule et du Mont-Dore pour la partie centre-sud, et de Bort-les-Orgues pour la partie la plus au Sud.

**Dômes Sancy Artense est un territoire peu peuplé** avec 12 552 habitants (population totale 2014 en vigueur au 01/01/17), ce qui représente à peine 2 % de la population du Puy-de-Dôme. St-Sauves est la plus peuplée avec 1139 habitants, Labessette est la moins peuplée avec 63 habitants.

Territoire en perte d'habitants jusqu'en 1999, la tendance globale s'est aujourd'hui inversée : Dômes Sancy Artense présente une augmentation de population de + 6 % depuis le RGP de 1999, avec une hausse annuelle moyenne de + 0,4 % entre 2008 et 2013 (- 0,2 % pour le solde naturel et +0,6 % pour le solde apparent des entrées sorties).

**Ces taux restent toutefois très différents entre les communes du périmètre :**

- Larodde, Labessette, Singles ont le plus perdu en population depuis 1999 (-2,5 % par an environ) ;
- Aurières et Ceysnat ont le plus gagné en population depuis 1999 (+ 4% par an environ).

**Un quart de la population a moins de 25 ans, la moitié a entre 25 ans et 64 ans, le dernier quart ayant plus de 65 ans.** Un équilibre global existe entre population jeune et vieillissante mais cette démographie reste très contrastée entre les communes.

Le revenu net moyen déclaré par foyer fiscal en 2013 était de 19 297 euros. Il est inférieur au revenu régional.

**Du point de vue de l'habitat, le périmètre intercommunal rassemble 8653 logements** dont 62 % de résidences principales et 24 % de résidences secondaires. La part des logements vacants est de 13 %.

Le nombre total de logements a augmenté de 17 % depuis 1999. Le nombre de logements vacants a augmenté de 37 % depuis 1999.

**L'habitat est dispersé et ancien** avec 44 % des résidences principales construites avant 1946. On recense en effet de nombreux hameaux en dehors des bourgs, dont certains ont un caractère fortement agricole et d'autres sont devenus à vocation résidentielle.

**La propriété domine** avec 78 % des ménages propriétaires de leur habitation. L'habitat individuel est majoritaire. Il est dominé par un fort développement du pavillonnaire sur les communes du nord-est. Le sud-ouest est plus marqué par un habitat ancien de caractère.

**L'offre locative est majoritairement privée.** L'offre en logements publics est faible : environ 120 logements loués par les communes, 57 logements par des bailleurs sociaux et une dizaine par la communauté de communes.



## Deux piliers économiques : l'agriculture et le tourisme

**3692 emplois sont répertoriés, dont 60 % salariés.** Le taux de chômage est de 6,6 %. Il est inférieur de cinq points à la moyenne régionale.

5456 actifs en emploi résident sur le périmètre, dont 71 % salariés.

**1542 établissements économiques** étaient recensés au 31/12/2014, dont 33 % pour les transports et les services, 29 % en agriculture, 11 % pour l'administration, l'enseignement, la santé et l'action sociale, 10 % pour les commerces et réparation auto, 10 % pour la construction et 7 % pour l'industrie.

**L'agriculture est dominée par l'élevage bovin laitier.** Elle est valorisée par la production fromagère (5 AOP : St-Nectaire, Cantal, Bleu d'Auvergne, Fourme d'Ambert, Salers). D'autres produits de qualité existent : Fourme Fermière de Rochefort-Montagne, le St-Roch, viandes bovines et ovines, etc. L'élevage ovin se concentre plus sur le secteur de la Chaîne des Puys.

99 % des terres sont des surfaces toujours en herbe, avec des prairies naturelles de qualité.

La densité d'exploitations agricoles est forte avec environ 700 exploitations recensées. Le nombre d'exploitations a toutefois diminué de plus de 20 % en 15 ans. Des installations de jeunes agriculteurs ont rajeuni la population agricole. Il n'en demeure pas moins que la question de la transmission des exploitations et le besoin de restructuration du foncier demeurent des problématiques capitales pour l'avenir agricole de ce territoire.

L'agroalimentaire occupe aussi des emplois : laiterie, salaisons, embouteillage d'eau de source.

La qualité des paysages, des sites naturels et du patrimoine bâti offrent à ce territoire de moyenne montagne un cadre de vie à très forte valeur patrimoniale et **un attrait touristique indéniable**. On peut citer la présence de sites d'attractivité majeurs, comme le Puy-de-Dôme, la basilique d'Orcival, la retenue de Bort les Orgues, les lacs de renommée du Guéry et de Servières. Il bénéficie aussi de l'attractivité du massif du Sancy sur les saisons estivales et hivernales. L'offre touristique s'étend désormais sur l'ensemble de l'année.

Le territoire joue la carte du développement **des activités de pleine nature** qui ne se limitent plus seulement à la pratique de la randonnée. Il est fort de la présence de deux sites nordiques : Le Guéry (Perpezat) et La Stèle (La Tour d'Auvergne), sur lesquels les offres d'activités se diversifient.

La capacité d'accueil est importante avec 5700 lits marchands, issus majoritairement de campings et meublés de tourisme.

Un nouvel office de tourisme intercommunal est né au 1<sup>er</sup> octobre 2017 : **Auvergne VolcanSancy**. Son action porte sur le service aux prestataires, la qualification de l'offre et sa commercialisation, tandis que la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense mène des actions d'investissement et de développement touristique.

Le territoire compte désormais 4 bureaux d'accueil touristiques à La Tour d'Auvergne, Orcival, St-Sauves et Tauves.

**L'activité commerciale** se concentre dans les différents bourgs-centres. Un seul établissement type supermarché existe à Rochefort-Montagne. Le **tissu artisanal** est aussi très diversifié, avec la présence de tous les corps de métiers.

**Les emplois du tertiaire** se retrouvent aussi dans les bourgs-centres : trois EHPAD à Rochefort-Montagne, à Tauves et à La Tour d'Auvergne, une MARPA à St-Sauves et un ESAT à Rochefort-Montagne. Les établissements scolaires recensés sont 18 écoles primaires, soit 50 classes et 1000 élèves, deux collèges à Rochefort-Montagne et La Tour d'Auvergne, un lycée professionnel agricole à Rochefort-Montagne et deux Maisons familiales et rurales (MFR) à Gelles et Vernines.



## Des services adaptés aux besoins de la population et répartis sur le territoire

**Le maillage des équipements et des services** à la population permet un **accès à tous et garantit une proximité pour l'ensemble de la population**. C'est le cas des équipements sportifs, avec des salles de sport intercommunales sur les communes de La Tour d'Auvergne, Rochefort-Montagne, Gelles et Nébouzat.

La partie du territoire proche de la métropole abrite plus de nouveaux ménages avec de jeunes enfants. Des équipements intercommunaux destinés **à la petite enfance et à la jeunesse** ont été créés en conséquence et répartis sur le territoire : relais petite enfance avec ateliers d'éveils sur 7 communes, multi-accueil à Nébouzat, micro-crèches à Tauves et Saint-Julien-Puy-Lavèze, organisation d'Accueils de loisirs sur 5 sites différents, etc. Des services envers les scolaires ont aussi été développés que ce soit des temps d'activités périscolaires, des interventions sportives dans les écoles, etc.

**Les services culturels** occupent des espaces publics dédiés : médiathèque à Tauves avec un réseau intercommunal de bibliothèques qui se développe, ludothèque à Bagnols, salle de spectacles La Bascule à Tauves, Maison Garenne pour résidences d'artistes à St-Sauves. La construction d'une saison culturelle intercommunale annuelle pour tout public et scolaires, des expositions, des manifestations d'envergure, le soutien technique et financier aux associations, etc. sont autant d'activités proposés pour la population locale.

Le territoire vieillit et des services intercommunaux ont été mis en place pour **faciliter le maintien à domicile** (aide ménagère, portage de repas, transport à la demande type Bus des Montagnes, ...). L'offre privée est aussi bien présente. Un CLIC existe aussi pour coordonner toutes ces actions sur le territoire.

Une étude sur l'organisation des services de santé avait été réalisée en 2010 à l'échelle du Pays Grand Sancy. Si les **professionnels de santé sont encore présents** et diversifiés, une majorité approche l'âge de la retraite, posant la question de leur remplacement. Quelques installations de jeunes professionnels se sont réalisées dans les communes les plus proches de Clermont-Fd. Le territoire peut aussi s'appuyer sur l'hôpital local situé au Mont-Dore pour certains soins et la présence de médecins spécialistes.

## Des ressources naturelles protégées mais insuffisamment valorisées

Dômes Sancy Artense abrite des **paysages à haute valeur patrimoniale** encadrés par la Chaîne des Puys et le Massif des Monts-Dore. Le sud du périmètre offre également des panoramas sur les Monts du Cantal.

Il existe une **grande diversité des milieux naturels dont des sites protégés** par divers classements. On recense des sites Natura 2000, sites classés, réserves naturelles, ZNIEFF type I et II, etc., sans oublier le projet de classement Unesco de la Chaîne des Puys dans la partie nord-est du territoire.

**L'eau et les milieux aquatiques sont une richesse pour le secteur qui constitue les têtes de bassins versants de la Dordogne au sud et de la Sioule au nord**. Ces deux bassins font l'objet de procédures SAGE et d'outils contrats territoriaux (sources de la Dordogne Sancy Artense, Sioule) Le territoire déborde aussi sur les franges des bassins du Chavanon à l'ouest et de la Veyre à l'est.



Zones humides et tourbières parsèment aussi le territoire. De nombreux étangs et lacs offrent des potentialités pour la pêche, parmi les plus renommés les lacs du Guéry, de Servières et la retenue de Bort les Orgues sur la Dordogne.

La forêt occupe une superficie d'environ 70 000 ha, soit un taux de boisement de 30%. La répartition est équilibrée entre les essences feuillues et résineuses. La forêt est majoritairement privée (70% de la surface). La forêt publique se concentre au Guéry et vers la Stèle. Rochefort-Montagne et La Tour d'Auvergne sont alimentées par des réseaux de chaleur bois. La filière bois-énergie est encore peu exploitée.

Il n'existe pas de projet de méthanisation. En revanche, des investissements privés pour la production d'énergies renouvelables ont été réalisés ou sont en cours : deux parcs éoliens de 6 machines chacun à St-Julien-P. L., projet de centrales photovoltaïques, hydroélectricité.

Enfin, le territoire Dômes Sancy Artense est un fort consommateur d'énergie à cause des transports. Il possède les ressources nécessaires pour devenir plus autonome du point de vue énergétique : gisement d'énergie renouvelable potentiellement exploitable de 263 GWh/an (source : Auhme 2014).

## B. Les enjeux du territoire

Suite à la fusion des EPCI au 01/01/2017, un nouveau territoire se construit en Dômes Sancy Artense. Le nouveau projet de territoire devra se nourrir des deux anciens projets. Il ne s'agit pas d'en faire une simple juxtaposition mais bien de mettre en évidence leurs points communs et de poursuivre les actions engagées à une nouvelle échelle. Par leurs situations géographiques respectives, les anciens périmètres présentaient des caractéristiques socio-économiques parfois très différentes. Il s'agit de conduire une nouvelle analyse, pour en tirer des enjeux communs et ainsi mettre en place de nouvelles actions pour le développement solidaire de ce nouveau territoire.

Les six thématiques prioritaires devant composer le contrat de ruralité font l'objet d'une analyse au travers d'une grille AFOM présentée en page suivante :

1. L'accès aux services publics et marchands et aux soins ;
2. La revitalisation des bourgs centres, notamment à travers la rénovation de l'habitat et le soutien au commerce de proximité dans les centres-villes/bourgs ;
3. L'attractivité du territoire (développement économique dont agriculture, offre de formation, numérique, tourisme, patrimoine naturel, etc...) ;
4. Les mobilités locales et l'accessibilité au territoire ;
5. La transition écologique et énergétique (démarches TEPCV et éco quartier notamment) ;
6. La cohésion sociale.

Thème 1 : L'accès aux services publics et marchands et aux soins	
Atouts	Faiblesses
<p>Une attractivité démographique sur les communes les plus proches de la métropole clermontoise au nord-est.</p> <p><b>Services :</b> Des services à la population bien développés et bien répartis sur le territoire.</p> <p>Diversité des services à l'enfance et petite enfance : Relais Assistantes Maternelles, 3 établissements d'accueil du jeune enfant intercommunaux. Un nombre important d'assistantes maternelles.</p> <p>Harmonisation des accueils collectifs de mineurs et des temps d'activités périscolaires à l'échelle du territoire.</p> <p>Des établissements scolaires nombreux, permettant de couvrir les apprentissages de la maternelle à l'enseignement supérieur.</p> <p>Offre publique et privée des services pour le maintien à domicile : aide ménagère, portage de repas, soins infirmiers, ...</p> <p>Hébergements permanents pour personnes âgées : taux d'équipement plus élevé que le taux national (3 EHPAD, 1 MARPA).</p>	<p>Un déclin démographique principalement sur la partie sud du territoire.</p> <p>Une population aux faibles revenus, de plus en plus vieillissante, pouvant devenir plus isolée.</p> <p>Problèmes d'accessibilité liés à l'enneigement.</p> <p><b>Services :</b> Le très haut débit pas encore accessible partout pour développer des services et usages numériques.</p> <p>La disparition des services publics au travers de fermetures d'établissements au cours des 20 dernières années : bureaux de poste, centre des finances, écoles, ...</p> <p>Très peu, voire pas de lieux et de services dédiés aux jeunes de 15-20 ans.</p>



Opportunités	Menaces
<p><b><u>Services :</u></b>                      Installation de nouveaux habitants permettant le maintien et le développement des services.</p> <p>Mise en place d'un nouveau Contrat Enfance Jeunesse et d'un Projet Educatif Territorial.                      Mise en place de transports pour faciliter l'accès aux différents services jeunesse.</p> <p>Réorganisation et modernisation du service intercommunal d'aide à domicile (télégestion).                      Recherche de mutualisations et de solutions innovantes pour lutter contre la perte d'autonomie.</p> <p>Des projets communaux de logements pour les seniors, "intermédiaires entre le domicile et l'EHPAD".</p> <p>Mise en œuvre du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP).</p>	<p><b><u>Services :</u></b>                      Etre confronté à un territoire socio-démographique "à deux vitesses" accentuant la perte de services et créant un déséquilibre en services.</p> <p>Des effectifs scolaires fragiles et variables sur certaines communes.</p>

Atouts	Faiblesses
<p><b><u>Santé :</u></b>                      Hôpital local à proximité (Le Mont-Dore)                      Une partie du territoire proche des hôpitaux clermontois.</p> <p>Bon maillage du territoire en offres de santé                      Installations récentes de jeunes professionnels.</p> <p>Existence d'une antenne médico-sociale du Département avec nombreuses permanences.</p>	<p><b><u>Santé :</u></b>                      Accès aux soins urgents assez difficile : 8 habitants sur 10 situés à plus de 30 minutes des soins d'urgence.</p> <p>Manque de certains spécialistes : cardiologues, ophtalmologistes, ...</p> <p>Difficultés d'accès aux soins psychiatriques et traitement des addictions, pour les populations les plus fragiles et isolées.</p> <p>Taux de suicide supérieur à la moyenne nationale.</p>
Opportunités	Menaces
<p><b><u>Santé :</u></b>                      Mise en place d'un contrat local de santé à l'échelle du pays pour consolider le partenariat local sur les questions de santé.</p> <p>Réflexion avancée de l'hôpital local du Mont-Dore pour rechercher de nouveaux médecins.</p>	<p><b><u>Santé :</u></b>                      Plusieurs professionnels de santé proches de la retraite : risque de désertification médicale s'ils ne cherchent pas / ne trouvent pas repreneur.</p>

-----

<b>Thème 2 : La revitalisation des bourgs centres, notamment à travers la rénovation de l'habitat et le soutien au commerce de proximité dans les centres-villes/bourgs</b>	
<b>Atouts</b>	<b>Faiblesses</b>
<p>Une gestion de l'espace organisée par des documents d'urbanisme (cartes communales et PLU) sur la moitié du territoire.</p> <p>Un territoire maillé par plusieurs bourgs-centres abritant services et commerces.</p> <p>Des aménagements de bourgs réalisés pour une meilleure valorisation.</p> <p><u>Habitat :</u> Des opérations programmées d'amélioration de l'habitat (O.P.A.H.) ou des programmes d'intérêt général (P.I.G.) déjà mis en œuvre pour restaurer le bâti ancien.</p> <p>Des Programmes Locaux de l'Habitat (PLH) en vigueur.</p> <p>Existence d'une bourse au logement pour favoriser l'offre et la demande.</p>	<p>Des problèmes d'ouverture des terrains à la construction qui vont surgir en l'absence de SCOT (loi ALUR).</p> <p><u>Habitat :</u> Vieillesse et manque d'entretien du bâti, précarité énergétique des logements, insalubrité de certains logements.</p> <p>Un nombre de logements vacants en hausse.</p> <p>Une faible diversité de logements.</p>
<p><u>Commerces de proximité :</u> Des opérations publiques commerciales pour maintenir le tissu socio-économique dans les villages.</p> <p>Un accompagnement des porteurs de projets pour accueillir de nouveaux actifs.</p>	<p><u>Commerces de proximité :</u> De nombreuses vitrines en centre-bourg vacantes mais du bâti non mis en vente.</p> <p>Des commerces à revitaliser ou à moderniser : des devantures peu soignées, des sites non accessibles.</p> <p>Une signalétique dans les bourgs hétérogène voire absente.</p>
<b>Opportunités</b>	<b>Menaces</b>
<p>Engager une réflexion stratégique sur l'organisation et la gestion du territoire intercommunal.</p> <p>Des aménagements de bourgs et des opérations de réhabilitation de centres-bourgs en cours.</p> <p>Existence de labels – « démarches qualité » type station verte, villages fleuris, villages remarquables, cités de caractère.</p> <p>Des actions prévues aux PLH à mettre en œuvre.</p> <p>Participation au PIG départemental Habiter Mieux.</p> <p>Réalisation d'une étude par l'EPCI sur le développement commercial / artisanal du territoire.</p>	<p>Poursuite de la dégradation et de la fermeture du bâti dans les bourgs engendrant une perte d'attractivité.</p> <p>Difficultés de transmission des entreprises commerciales et artisanales.</p>



<b>Thème 3 : L'attractivité du territoire (développement économique dont agriculture, offre de formation, numérique, tourisme, etc.)</b>	
<b>Atouts</b>	<b>Faiblesses</b>
<p><u>Développement économique :</u> Deux piliers économiques : l'agriculture et le tourisme. Bonne représentation et densité du tissu artisanal. Offre commerciale concentrée dans les bourgs principaux. Réseau d'accueil d'actifs Sancy-Volcans. Existence de démarches collectives (association des commerçants, foires artisanales, groupements d'entreprises, marchés, etc.). Zones d'activités intercommunales réparties sur le territoire avec lots encore disponibles. Offre immobilière publique en vente ou location. Bonne connaissance de l'immobilier professionnel vacant Existence de formations professionnelles organisées localement.</p>	<p><u>Développement économique :</u> Des structures commerciales vieillissantes, à moderniser. Manque de relations entre la collectivité et les entreprises locales. Des organismes liés à la création d'entreprises pas assez présents sur le territoire. Des difficultés à informer les porteurs de projets du rôle d'accompagnement de la communauté de communes (guichet unique).</p>
<b>Opportunités</b>	<b>Menaces</b>
<p><u>Développement économique :</u> Infrastructures routières, échangeur de l'A89, effet vitrine de la RD2089 et de la RD922.  Projets de nouvelles offres foncières publiques (ZA, immobilier locatif).  Réalisation d'une étude par l'EPCI sur le développement commercial / artisanal du territoire.</p>	<p><u>Développement économique :</u> Difficultés à créer du foncier pour accueillir des activités économiques, du fait du caractère montagnard.  La transmission ou la reprise rendue complexe, du fait de structures vieillissantes, à moderniser ou à mettre aux normes (accessibilité par ex.).</p>

<b>Atouts</b>	<b>Faiblesses</b>
<p><u>Tourisme :</u> Bonne desserte routière pour accéder au territoire (dont A89) et situation au cœur de la France propice à une fréquentation par une clientèle variée Proximité du Sancy, de la Chaîne des Puys (candidature UNESCO) et de la métropole clermontoise.  Tourisme d'excursion et de séjour, à visée multiple (filiales). Double saison touristique qui tend à s'étendre sur l'année. Potentiel varié : stations nordiques (La Stèle, le Guéry), randonnée et sports de pleine nature, l'eau (lacs, retenue de Bort, ...), sites culturels, réseau accueil à la ferme, etc. Important nombre de prestataires touristiques.  Des investissements touristiques publics réalisés : Cap Guéry, espace muséographique à Laqueuille, ...  Des hébergements nombreux et de bonne qualité dans l'ensemble.</p>	<p><u>Tourisme :</u> Une absence de liaison en transport collectif depuis Clermont et entre les sites touristiques ou de pratiques d'activités.  Un manque d'hébergement le long des itinérances (GR, pistes équestres).  Structures devenant obsolètes et ne trouvant pas repreneurs (hôtels, restaurants, campings).  Pas de remise en question de certains prestataires pour faire évoluer leurs prestations. Manque de mise en réseau des prestataires (renvois de clientèle – démarche de progrès des structures) et d'animations.  Signalisation touristique qui n'est plus à jour.</p>

Tarifs restant abordables.	
Opportunités	Menaces
<p><u>Tourisme</u> :</p> <p>Nouvel office de tourisme Auvergne VolcanSancy avec des missions prioritaires de structuration des prestataires et de développement de la commercialisation.</p> <p>Une taxe de séjour en augmentation.</p> <p>Des usages du numérique qui se développent.</p> <p>Cap Guéry équipement « phare » vecteur d'attractivité et d'image pour le territoire. Projet d'étude pour valoriser le site nordique de La Stèle.</p> <p>Couverture téléphonique au Guéry en cours d'amélioration (site retenu dans le cadre de l'appel à projets pour améliorer la couverture Internet et téléphonie mobile des zones économiques ou touristiques stratégiques n'ayant aucune couverture téléphonie mobile ou très altérée).</p> <p>Outil régional Open System pour mise en marché de l'offre touristique.</p> <p>Des projets en cours : publics (course d'orientation à Mazayes, sentier découverte à Rochefort, hébergements et pontons à Larodde) ou privés (produits pêche à Cros).</p>	<p><u>Tourisme</u> :</p> <p>Fermeture de structures touristiques sans repreneur et départ de prestataires pour d'autres territoires qui leur assurent de meilleurs revenus.</p> <p>Couverture téléphonique non généralisée : certains sites fréquentés non couverts comme La Stèle (La Tour d'Auvergne).</p> <p>Concurrence des sites touristiques à proximité en avance pour un renouvellement des équipements et la mise en marché.</p> <p>Manque de réactivité et de volonté des professionnels à travailler ensemble.</p>

Atouts	Faiblesses
<p><u>Agriculture</u> :</p> <p>Une agriculture laitière valorisée : 5 AOP fromagères, autres produits lait et viande de qualité.</p> <p>Des opérations collectives d'exploitants pour la valorisation de filières (affinage collectif de la Fourme Fermière de Rochefort-Montagne).</p> <p>Des productions locales en vente directe qui se développent.</p> <p>Des industries agroalimentaires installées (laiteries, salaisons, etc.).</p> <p>Des animations liées au foncier agricole : diagnostics réalisés, accompagnement des démarches de transmission, programmes d'échanges fonciers, ...</p>	<p><u>Agriculture</u> :</p> <p>Transmission des exploitations difficile dans certains secteurs où la reprise par des jeunes beaucoup moins effective ces dernières années.</p> <p>Des difficultés pour les jeunes d'accéder au foncier.</p> <p>Foncier très dispersé et morcelé, ce qui détériore les conditions de travail des agriculteurs et alourdit les charges.</p> <p>Produits agricoles de qualité non valorisés à la hauteur de leur mérite. Dominance par une production brute, peu transformée.</p> <p>Promotion insuffisante de la qualité des productions traditionnelles.</p> <p>Autonomie fourragère à améliorer dans le périmètre.</p>
Opportunités	Menaces
<p><u>Agriculture</u> :</p> <p>Diversifications qui se développent (projet de valorisation</p>	<p><u>Agriculture</u> :</p> <p>Poursuite de la baisse du nombre d'actifs agricoles.</p>



<p>du lait de vache Salers).</p> <p>Un réseau agricole mutualisé avec plusieurs EPCI des Combrailles permettant un accompagnement de terrain pour les cédants et les candidats à l'installation et la mise en place d'actions foncières.</p> <p>Des dispositifs d'aide proposés aux exploitants du fait d'un conventionnement entre la Communauté et le Département.</p>	<p>Certaines filières risqueraient de disparaître sans la poursuite de projet collectif et un accompagnement des collectivités.</p>
--	---

Atouts	Faiblesses
<p><u>Forêt :</u> Des espaces forestiers qui s'accordent bien avec les espaces agricoles, participant à la qualité des paysages et leur attrait touristique.</p> <p>Une Charte Forestière de Territoire (CFT) avec programmation sur 5 ans. Animation du réseau des propriétaires privés (guide de gestion forestière, Plan Local d'Actions Forestières).</p> <p>Schéma de desserte forestière et création/réhabilitation de dessertes forestières.</p> <p>Plan d'Approvisionnement Territorial réalisé en 2012 avec le Pays des Combrailles.</p>	<p><u>Forêt :</u> Absence ou faiblesse de gestion des parcelles privées, du fait d'un trop grand morcellement.</p> <p>Un niveau d'exploitation et d'entretien des forêts assez hétérogène.</p> <p>Une filière bois énergie peu développée.</p> <p>Des difficultés ponctuelles pour concilier l'exploitation de la forêt avec son usage touristique.</p> <p>Des difficultés pour exploiter la forêt dans les espaces soumis à des mesures environnementales (sites classés, Réserve Naturelle, ...).</p> <p>Réglementations de boisements absentes ou non mises à jour.</p>
Opportunités	Menaces
<p><u>Forêt :</u> Des outils en cours et à développer : plan local d'actions forestières, schémas de desserte, utilisation du PAT.</p> <p>Evaluation de la première charte forestière du territoire en vue d'une éventuelle seconde charte.</p>	<p><u>Forêt :</u> Absence de gestion forestière due à la multitude de parcelles forestières privées (menace économique, touristique, sociale).</p> <p>Fermeture des paysages dans certains secteurs.</p>

-----

<b>Thème 4 : Les mobilités locales et l'accessibilité au territoire</b>	
<b>Atouts</b>	<b>Faiblesses</b>
<p>Désenclavement grâce à l'arrivée de l'A 89 en 2006 qui ouvre un accès rapide sur la liaison Bordeaux Clermont Lyon, avec l'échangeur St-Julien/Sancy. Une bonne qualité des axes routiers : RD2089, RD922</p> <p>Présence de plusieurs sociétés de transports de voyageurs et entreprises de taxis.</p> <p>Le dispositif Bus des Montagnes répond ponctuellement aux besoins des personnes sans mobilité.</p> <p>Réalisation du PAVE sur 14 communes du périmètre.</p>	<p>Difficultés de circulation en hiver du fait de l'enneigement sur les plateaux.</p> <p>Territoire rural imposant l'usage majoritaire de la voiture individuelle.</p> <p>Solutions collectives trop localisées dans le temps et l'espace : Voie ferrée Clermont-Ferrand / Le Mont-Dore /Ussel remplacés par des bus TER, transport à la demande trop peu fréquenté, ...</p> <p>L'accès à la téléphonie mobile non disponible dans de bonnes conditions sur l'ensemble du territoire. Le haut et très haut débit pas encore déployé sur l'ensemble du territoire et fibre optique encore trop rare.</p>
<b>Opportunités</b>	<b>Menaces</b>
<p>Développement d'initiatives et d'expérimentations pour une alternative à la voiture individuelle.</p> <p>Usage de la voie ferrée pour le transport collectif de voyageurs et de marchandises, dont le devenir dépend de la volonté de la SNCF.</p>	<p>Explosion du coût énergétique du fait de la dominance du transport routier.</p> <p>Difficultés de déplacement à l'intérieur du territoire et vers l'extérieur du territoire (Le Bourboule/Le Mont Dore et Clermont-Ferrand) pour les secteurs éloignés des lignes de transport en commun</p> <p>Isolement de certaines populations (difficultés d'accès aux soins et à l'emploi) n'ayant pas de solution de transport individuel (pas le permis, pas de véhicule)</p>

-----

<b>Thème 5 : Transition écologique et énergétique</b>	
<b>Atouts</b>	<b>Faiblesses</b>
<p><u>Biodiversité :</u> Un territoire rural montagnard à forte valeur patrimoniale paysagère et à grande diversité des milieux naturels.</p> <p>Deux têtes de bassins versants (La Dordogne, La Sioule) riches (rivières, sources, cascades, lacs, tourbières...) et valorisées par des procédures et outils de gestion de l'eau (Contrat Territorial, ...).</p> <p>Des eaux souterraines de qualité, exploitées pour l'em-bouteillage (Laqueuille).</p>	<p><u>Biodiversité :</u> Fragilité des sites naturels, qui peuvent se dégrader par la fréquentation ou l'absence de valorisation.</p>



<p><u>Energie :</u> Des réseaux de chaleur alimentés en plaquettes forestières et un Plan d’approvisionnement territorial existant sur le territoire.</p> <p>Des investissements privés réalisés ou en cours: parcs éoliens, installations solaires, hydroélectricité.</p> <p>Des communes bénéficiaires du fonds de transition énergétique dans le cadre de l'appel à projets dont a bénéficié le PNR "territoire à énergie positive pour la croissance verte".</p>	<p><u>Energie :</u> Un des territoires du Puy-de-Dôme le plus fort consommateur d'énergie (493 GWh/an), à cause du transport et du résidentiel.</p> <p>Forte dépendance actuelle aux énergies fossiles : 71% de l'énergie finale consommée. (source : Aduhme 2014)</p>
<b>Opportunités</b>	<b>Menaces</b>
<p>Des procédures et outils de gestion existants ou en projet : démarche pour le classement UNESCO de la Chaîne des Puys Faille de Limagne, etc.</p> <p>Le PIG départemental Habiter Mieux qui permet de financer des travaux de rénovation énergétique.</p> <p>Territoire à fort potentiel avec un gisement d'énergie renouvelable potentiellement exploitable de 263 GWh/an (source : Aduhme 2014).</p> <p>Elaboration d'un PCAET ou d'une démarche équivalente.</p> <p>Mise en place d'outils développés par l'Aduhme 63 comme le conseil en énergie partagé.</p>	<p>Dégradation des milieux paysagers, naturels.</p> <p>Une trop forte dépendance énergétique si rien n'est fait.</p> <p>Une augmentation des coûts énergétiques sur le territoire</p>

-----

<b>Thème 6 : La cohésion sociale</b>	
<b>Atouts</b>	<b>Faiblesses</b>
<p><u>Loisirs :</u> Un tissu associatif important couvrant l'ensemble des domaines de l'animation culturelle, du sport, des loisirs, ..., offrant une grande diversité de manifestations sportives et culturelles.</p> <p>Une volonté de soutenir les associations par des dispositifs de subventions mis en place par les EPCI et les communes, et l'existence d'un pool de matériel intercommunal.</p> <p>Des associations intercommunales fortement tournées vers la jeunesse (03 à 15 ans).</p> <p>Un potentiel important d'animateurs / intervenants vivant sur le territoire.</p> <p>Des équipements sportifs et culturels de qualité avec un</p>	<p>Vieillesse de la population et isolement des personnes à mobilité réduite.</p> <p>Des associations en difficulté de fonctionnement et de financement.</p> <p>Un manque de communication et d'information sur les activités et services proposés sur le territoire.</p> <p>Résidence d'artistes Maison Garenne : des difficultés à élargir le public.</p>

<p>maillage cohérent.</p> <p><u>Culture :</u> Une offre culturelle qui se développe autour des spectacles vivants (saison culturelle diversifiée pour public varié) et des arts visuels (résidences d'artistes courtes et longues).</p> <p>Des équipements culturels de qualité : salle de spectacles La Bascule, Maison Garenne une structure dédiée à l'art contemporain en milieu rural.</p> <p>Lecture publique : un bon maillage du territoire via le réseau des bibliothèques.</p> <p><u>Action sociale :</u> Des initiatives pour développer les relations intergénérationnelles.</p> <p>La présence d'un établissement et service d'aide par le travail.</p>	
<b>Opportunités</b>	<b>Menaces</b>
<p>Une bonne collaboration d'associations de même type pour le développement de leurs activités (réseaux, actions communes).</p> <p>Un diagnostic sportif à développer, avec des projets d'équipements sportifs innovants et structurants.</p> <p>Le dispositif "J'apprends à nager" pour permettre à un nombre important de jeunes d'accéder à l'apprentissage de la natation.</p> <p>Des projets de médiation culturelle à repenser et redimensionner suite à la fusion des EPCI.</p> <p>Harmonisation d'un réseau de lecture structuré à l'échelle du nouveau périmètre.</p> <p>Profiter des nouveaux outils numériques pour proposer d'autres formes de médiation à nos publics au plus près de chez eux (tiers lieux, ...).</p> <p>Réflexion sur les besoins en termes d'accompagnement social et/ou professionnel.</p> <p>La mise en œuvre des ADAP (agendas d'accessibilité programmée) sur le territoire intercommunal.</p>	<p>Des concurrences entre les associations sur l'organisation de certaines manifestations (calendrier). Essoufflement et non renouvellement du bénévolat.</p> <p>Une baisse de la pratique sportive / de l'implication des 15/20 ans. Le nombre de licenciés sportifs globalement en baisse.</p>



De cette analyse, il ressort **les objectifs stratégiques suivants** pour le territoire de la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense :

Thèmes du Contrat de Ruralité	Objectifs stratégiques de l'intercommunalité
Thème 1 : L'accès aux services publics et marchands et aux soins	<p>➔ ADAPTER L'OFFRE DE SERVICES ET D'ÉQUIPEMENTS DE PROXIMITÉ AUX CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES LOCALES, POUR NE PAS CRÉER DE DÉSÉQUILIBRE TERRITORIAL :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ POURSUIVRE L'OFFRE DE SERVICES ENVERS LES JEUNES</li> <li>○ ANTICIPER LES BESOINS LIÉS AU VIEILLISSEMENT ET À LA PERTE D'AUTONOMIE</li> </ul>
Thème 2 : La revitalisation des bourgs centres, notamment à travers la rénovation de l'habitat et le soutien au commerce de proximité dans les centres-villes/bourgs	<p>➔ AMÉNAGER UN NOUVEAU TERRITOIRE DE MOYENNE MONTAGNE SOLIDAIRE ET ATTRACTIF QUI S'APPUIE SUR UN MAILLAGE CONSTITUÉ DE PLUSIEURS BOURGS-CENTRES, SUR LESQUELS IL SERA NÉCESSAIRE DE CONDUIRE DES ACTIONS, QUE CE SOIT DANS LE DOMAINE DE LA VALORISATION DES ESPACES PUBLICS, DU COMMERCE LOCAL OU DE L'HABITAT.</p>
Thème 3 : L'attractivité du territoire (développement économique dont agriculture, offre de formation, numérique, tourisme, etc.)	<p>➔ RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE, QUI S'APPUIE PRINCIPALEMENT SUR L'AGRICULTURE ET LE TOURISME, PAR :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ LE MAINTIEN DES ENTREPRISES ET SERVICES ÉCONOMIQUES EXISTANTS ET L'ACCUEIL DE NOUVELLES ACTIVITÉS, SOURCES D'EMPLOIS.</li> <li>○ LE SOUTIEN DE L'ACTIVITÉ AGRICOLE ET LA VALORISATION DES FILIÈRES LOCALES.</li> <li>○ LA POURSUITE DE L'EFFORT INITIÉ AU TRAVERS DE LA CHARTE FORESTIÈRE POUR CRÉER UNE CULTURE FORESTIÈRE SUR LE TERRITOIRE.</li> <li>○ UNE ATTRACTIVITÉ TOURISTIQUE PLUS FORTE, PAR LA STRUCTURATION D'UNE OFFRE TOURISTIQUE INNOVANTE.</li> </ul>
Thème 4 : Les mobilités locales et l'accessibilité au territoire	<p>➔ ADAPTER ET OPTIMISER L'OFFRE DE MOBILITÉ : DÉFINIR COMMENT PERMETTRE À LA POPULATION LOCALE ET TOURISTIQUE DE MIEUX SE DÉPLACER, SUR UN TERRITOIRE MONTAGNARD, À LA FOIS PROCHE DE LA MÉTROPOLE CLERMONTOISE POUR UNE PARTIE ET TRÈS ÉLOIGNÉ DES CENTRES URBAINS SUR UNE AUTRE PARTIE.</p>
Thème 5 : Transition écologique et énergétique	<p>➔ PRÉSERVER ET VALORISER LES SITES NATURELS, PAYSAGERS ET AQUATIQUES QUI FONDENT L'IDENTITÉ TERRITORIALE ET VALORISER LE POTENTIEL ÉNERGÉTIQUE</p>
Thème 6 : La cohésion sociale	<p>➔ CRÉER UN TERRITOIRE OÙ L'OFFRE SPORTIVE, CULTURELLE ET DE LOISIRS SOIT DÉVELOPPÉE, BIEN RÉPARTIE ET ACCESSIBLE À TOUTE LA POPULATION.</p>

L'ambition de la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense est de pouvoir développer un territoire rural et montagnard qui, malgré ses disparités socio-démographiques, conserve un équilibre tant sur le plan de l'attractivité économique au sens large que des services pour ses habitants.

## C. Etat des lieux des démarches en cours en matière de développement local, de cohésion sociale et d'attractivité

### C.1. Bilan des principales mesures des comités interministériels aux ruralités

Suite aux trois comités interministériels aux ruralités réunis en 2015 et 2016, un bilan de la territorialisation des mesures prises a été réalisé fin décembre 2016. Les mesures concernant le territoire de la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense sont précisées dans le tableau ci-dessous :

#### Priorité N°1 : Garantir à tous l'égalité d'accès aux services

Thématique	Mesure du CIR de mars 2015 et nouvelles mesures du CIR de septembre 2015	Objectifs nationaux à atteindre	Indicateur de suivi	Calendrier annoncé	Etat d'avancement avril 2017	Etat sur le territoire Communauté de Communes Dômes Sancy Artense
UN ACCES AUX SERVICES DE SANTE PAR-TOUT EN FRANCE	Mesure 1 - 1000 Maisons de ou pôles de santé d'ici 2017	Ouverture de 1000 Maisons de ou pôles de santé d'ici 2017	Nombre de maisons en service	2017	9	
	Mesure 2 - Faciliter l'installation des jeunes médecins	Atteindre 1700 Contrats d'engagement service public et 200 contrats de praticien territorial de médecine ambulatoire (PTMA)	Nombre de contrats	CESP : 1500 fin 2017 dont 1200 fin 2015 et PTMA : 2016	<b>73 CESP 11 jeunes médecins ont signé un contrat PTMG depuis 2013</b>	
	Mesure 3 - Adapter l'organisation des soins aux besoins spécifiques des territoires ruraux	1000 équipes de soins rémunérées	% maisons de santé signataires	2017	<b>appel à projet équipe médicale de territoire en cours</b>	
	Mesure 4 - Assurer l'accès aux soins dans les territoires les plus isolés	Contrat de rémunération supplémentaire pour 700 médecins en zone isolée / Accès aux urgences en 30 mn	nbre de contrats et part pop couverte	2015	5	<b>1 candidat sur Tauves</b>
1000 MAISONS DE SERVICES AU PUBLIC POUR MIEUX « RENDRE SERVICE »	Mesure 6 - Ouvrir 1 000 maisons de services au public dès la fin 2016 grâce au partenariat avec La Poste	1000 MSAP ouvertes dès fin 2016	nbre de MSAP ouvertes dont celles issues du réseau La Poste	Fin 2016	9 dont 2 issues du réseau Poste	<b>1 projet sur Rochefort Montagne porté par le conseil départemental</b>



L'ECOLE EN MILIEU RURAL, UN LIEU DE REUSSITE EDUCATIVE ET CITOYENNE	Mesure 9 - Prolonger jusqu'au 31 décembre 2015, l'opération « Ecoles connectées » et le soutien au raccordement à l'Internet haut débit des écoles les plus isolées	Connexion en haut débit des écoles et mise en	nbre d'écoles connectées	fin 2015 et 2016	<b>plus de 33 % des écoles ont un débit supérieur à 2048Ko</b>	
	Mesure 10 - Favoriser le regroupement et la mise en réseau des écoles	Etablir des conventions pluriannuelles avec les élus locaux	nbre de conventions	2015-2017	<b>1</b>	
	Mesure 11 - Accompagner en priorité les élus des communes rurales dans leurs projets éducatifs territoriaux	établir des projets éducatifs territoriaux (PEDT) dans toutes les communes disposant d'un équipement scolaire.	nbre de PEDT	2015	<b>57 encore valides pour 2016/2017 132 en cours de renouvellement</b>	
DES PRATIQUES CULTURELLES DIVERSIFIEES AU CŒUR DES RURALITES	Mesure 12 - Promouvoir un aménagement culturel équilibré du territoire	Doubler les conventions de développement culturel (300 actuellement tous territoires)	nombre de conventions	2015-2017	<b>4</b>	
	Mesure nouvelle du 14/09 (n°8) : Créer 100 plates-formes de mobilité dans les bourgs-centres	Créer 100 plates-formes de mobilité	nbre de plates-formes opérationnelles / cofinancées		<b>0</b>	
	Mesure nouvelle du 14/09 (n°10) : Installer une borne de recharge électrique tous les 50 kilomètres.	Une borne de recharge électrique tous les 50 km	Nbre de bornes de recharge	fin 2017	<b>nc</b>	

**Priorité N°2 : Amplifier les capacités de développement des territoires ruraux**

Thématique	Mesure du CIR de mars 2015 et nouvelles mesures du CIR de septembre 2015	Objectifs nationaux à atteindre	Indicateur de suivi	Calendrier annoncé	Etat d'avancement avril 2017	Etat sur le territoire Communauté de Communes Dômes Sancy Artense
------------	--	---------------------------------	---------------------	--------------------	------------------------------	---

	Mesure 20 - Accélérer le raccordement au très haut débit des services publics et des entreprises identifiés comme prioritaires par les collectivités	Tous les départements engagés dans le plan France Très Haut Débit	montants engagés Etat/ collectivités	fin 2015 et 2016	<b>322,8M€ Inv</b> <b>219 496 lignes FttH</b> <b>15119 lignes ADSL modernisées</b> <b>(ensemble ancienne région Auvergne)</b>	
	Mesure 21 - Résorber les zones blanches (2G et 3G)	Couverture de toutes les communes françaises (3300 centres bourgs en 2G et 3600 en 3G)	Nbre de communes non couvertes	fin 2016 pour 2G et calendrier à préciser pour 3G (2017)	<b>2 centres bourgs restent à couvrir en 3G : Lachaux et Saulzet le Froid</b>	<b>Domaine nordique du Guéry</b>
UNE AGRICULTURE LOCALE COMPETITIVE ET RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT	Mesure 26 - Mettre en place des groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE)	susciter des volontaires	nbre de GIEE créés	dès 2015	<b>4</b>	
	Mesure 27 - Soutenir la mise en place des groupements d'intérêt économique et environnemental forestiers (GIEEF)	susciter des volontaires	Nbre de GIEEF créés	mars-septembre 2015	<b>0</b>	
DES PROJETS DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE ADAPTES AUX TERRITOIRES RURAUX	Mesure 29 - Lancer des « contrats de structuration des pôles touristiques territoriaux »	Lancer les contrats	Nbre de contrats SPOTT signés	sélection des premiers sites mi 2015	<b>0</b>	
LE LOGEMENT, DES ENJEUX SPECIFIQUES DANS LES TERRITOIRES RURAUX	Mesure 32 - Traiter plus de 45 000 logements anciens dégradés via le programme « Habiter mieux » de l'Agence nationale de l'amélioration de l'habitat en 2015	Traiter plus de 45 000 logements.	Nbre de logements traités	2015	<b>21 M€ Anah,</b> <b>8,1 M€ FART</b> <b>pour 2 699 logements FART</b> <b>dont</b> <b>2 499 propriétaires occupants</b>	
LA TRANSITION ECOLOGIQUE DES TERRITOIRES RURAUX, VERS LA CROISSANCE VERTE	Mesure 34 - Soutenir les territoires à énergie positive	Suivi et évaluation de l'AAP (212 lauréats, 163 en cours de labellisation)	Nbre de lauréats	immédiat	<b>7</b>	<b>Parc Naturel régional des Volcans d'Auvergne</b>
	Mesure 35 - Développer la méthanisation	installer 1500 méthaniseurs en 3 ans	Nbre de méthaniseurs en fonction	AAP ouvert jusqu'en septembre	<b>2</b>	



**Contrat de Ruralité – Accord cadre - Communauté de Communes Dômes Sancy Artense**

				2017		
AIDE A L'ELABORATION ET AU SUIVI DES PROJETS DE TERRITOIRES : L'INGENIERIE PUBLIQUE	Mesure 37 - «AIDER» (Appui Interministériel au Développement et à l'Expertise en espace Rural)	Créer 3 missions AIDER + 4 en territoires de montagne	Nbre de territoires aidés	2015 - 2016	<b>0</b>	
LA DIFFUSION DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	Mesure 38 - Lancer un deuxième appel à projets sur les pôles territoriaux de coopération économique	Lancement d'un nouvel AAP	Nombre de territoires/porteurs de projet concernés	Lauréats en janvier 2016	<b>0</b>	
LE COMMERCE ET L'ARTISANAT DE PROXIMITE, LEVIERS DU DYNAMISME DES COMMUNES	Mesure 41 - Faciliter l'intervention des communes pour la revitalisation commerciale	publication du décret du contrat de revitalisation commerciale (loi ACTPE)	nbre de CRC signés	avr-15	<b>0</b>	

**Priorité N°4 : Accompagner les collectivités et les territoires**

Thématique	Mesure du CIR de mars 2015 et nouvelles mesures du CIR de septembre 2015	Objectifs nationaux à atteindre	Indicateur de suivi	Calendrier annoncé	Etat d'avancement avril 2017	Etat sur le territoire Communauté de Communes Dômes Sancy Artense
	Mesure nouvelle du 14/09 (n°12) : Créer un fonds doté d'un milliard d'euros pour soutenir les projets portés par les communes et les intercommunalités.	Mobiliser 300 millions d'euros pour la redynamisation des centres-bourgs	Conventions de cofinancement signées et montants des AE	2016 (AE) et CP versés jusqu'en 2020	<b>8 290 893 €</b>	
		Mobiliser la DETR	Conventions de cofinancement signées / projets aidés et montants des AE	2016 (AE) et CP versés jusqu'en 2020	<b>377 arrêtés 15 195 475€ engagés</b>	<b>Total de la DETR 2016 : 188 324 € Total de la DETR 2017 : 150 000 € sur le territoire</b>

**C.2. Présentation de la stratégie de l'Etat sur le territoire :**

"La stratégie de l'Etat a été intégrée dans la stratégie du territoire, les services de l'Etat ayant co-construit le contrat de ruralité.

L'Etat accompagnera la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense notamment sur les démarches structurantes suivantes :

- En matière de planification, l'Etat encouragera la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense à engager l'élaboration d'un PLUi, outil privilégié de planification locale au service de l'égalité des territoires pour traduire à la fois le projet politique local et les politiques nationales (Cf. Instruction du Gouvernement du 05 mai 2017 relative à l'adaptation des enjeux de planification urbaine et rurale aux nouvelles échelles de l'intercommunalité).
- Concernant la stratégie d'aménagement des espaces d'activités, l'Etat sera particulièrement vigilant au projet de développement qui sera porté par la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense afin que celui-ci soit adapté aux besoins et aux enjeux du territoire, dans une logique de valorisation des atouts du territoire soucieuse de la qualité de ses paysages."

**C.3. En lien avec les stratégies de la Région Auvergne Rhône Alpes et du Département du Puy-de-Dôme**

Le contrat de ruralité a été élaboré en même temps que le Contrat Ambition signé entre chaque EPCI et la Région Auvergne Rhône Alpes d'une part, et le Contrat Territorial de Développement Durable (C.T.D.D.) proposé par le conseil départemental du Puy-de-Dôme aux EPCI.

**LE CONTRAT AMBITION RÉGION :**

La Région a décidé de créer un nouveau cadre d'intervention pour l'aménagement et le développement des territoires d'Auvergne-Rhône-Alpes, fondé sur une relation directe avec les EPCI et donnant la priorité à l'investissement public local.



Le Contrat Ambition Région est négocié et signé avec les EPCI : communautés de communes et communautés d'agglomération (hors Métropoles de Lyon et Grenoble, Communautés urbaines de Saint-Etienne Métropole et de Clermont-Ferrand).

Les Contrats Ambition Région sont adossés à des dotations financières mobilisables. Ils sont conclus pour une durée de 3 ans. Ils visent prioritairement et essentiellement des projets d'investissements. Le Contrat mentionne, dès la signature, la liste des opérations, leur maîtrise d'ouvrage et leur coût prévisionnel.

Les modalités de financement des opérations inscrites dans les contrats sont : Taux maximum 50 % ; Montant des dépenses subventionnables 60 000 € minimum ; Montant minimum de l'intervention régionale 30 000 €.

Validé en commission permanente du 30/11/2017 et signé en mars 2018, le Contrat Ambition Région de la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense rassemble une programmation d'investissements que l'on retrouve dans le plan d'action opérationnel du contrat de ruralité :

- En lien avec la thématique cohésion sociale, la région financera trois équipements sportifs d'envergure intercommunale : la création de vestiaires pour le rugby intercommunal avec cofinancement DETR obtenu en 2017 et CTDD projeté ; l'extension de la salle de basket intercommunale à Nébouzat avec création d'un espace dojo avec cofinancement DETR demandé en 2018 et l'aménagement d'un terrain de sports intercommunal à Olby prévu à partir de 2019-2020 ;
- En lien avec la thématique attractivité économique, la région financera un atelier pour la transformation fromagère du lait de vaches salers avec cofinancement département dans un but de soutien et de valorisation des filières locales et la création d'équipement numériques touristiques afin de développer une offre innovante au travers des usages numériques. Enfin une seule action communale est inscrite au contrat ambition région, la création d'une épicerie multi-services à St-Bonnet près Orcival pour laquelle des cofinancements DETR et département sont aussi attribués.

#### **LE CONTRAT TERRITORIAL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (CTDD)**

Après une première génération 2011-2013, puis une seconde génération 2015-2017, le Département du Puy-de-Dôme envisage de préparer la troisième génération des CTDD. Ce sont des contrats liant, sur 3 ans, le Département aux Communautés de communes. Le Département réaffirme son rôle d'aménageur en soutenant les projets structurants des EPCI au travers de ces contrats, à la condition que les projets soient en adéquation avec les volets de la politique départementale.

La réflexion sur les nouvelles modalités des CTDD est en cours. Pour la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense, des premiers échanges entre services ont eu lieu en juillet et décembre 2017.

Le futur contrat devrait s'échelonner sur 2019-2020-2021. Des projets prévus dans la programmation du contrat de ruralité seront aussi proposés pour inscription dans le CTDD.

#### **C.4. Autres démarches concernant le territoire :**

##### **LE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL POUR L'AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ AUX SERVICES PUBLICS (SDAASP)**

L'élaboration du SDAASP du Puy-de-Dôme a été lancée en 2016 pour aboutir fin 2017. Il a été élaboré autour de 9 orientations thématiques déclinées en 25 fiches actions. Le tableau ci-après synthétise les liens entre les thématiques du contrat de ruralité, le SDAASP et Dômes Sancy Artense.

Thématiques du contrat de ruralité	Lien avec le SDAASP
Accessibilité aux soins et services	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dynamiser et coordonner le renouvellement démographique des médecins généralistes</li> <li>• Renforcer et diversifier l'offre d'accueil des jeunes médecins dans les Maisons de santé pluridisciplinaires, ou autres centres de santé, ...</li> <li>• Veiller au renouvellement des pharmacies titulaires</li> <li>• Adapter un service postal contributif au maintien de la proximité des services</li> <li>• Assurer un développement qualitatif de l'offre d'accueil petite enfance</li> <li>• Evaluer et améliorer l'offre d'accueil et d'activités enfance jeunesse</li> <li>• Constituer un réseau de MSP dynamique</li> <li>• Engager les opérateurs sociaux dans une dynamique de mutualisation</li> <li>• Utiliser internet comme vecteur d'un accès aux services facilité</li> </ul>
Redynamisation des centre-bourgs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Capitaliser et innover pour maintenir l'offre de services des petits pôles ruraux : derniers commerces, ...</li> <li>• Veiller au maintien des capacités de retrait sur le territoire (DAB)</li> </ul>
Attractivité du territoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Capitaliser et innover pour maintenir l'offre de services des petits pôles ruraux : derniers commerces, ...</li> <li>• Veiller au maintien des capacités de retrait sur le territoire (DAB)</li> <li>• Internet : assurer une montée en débit correspondant aux usages</li> <li>• Améliorer la couverture 2G et veiller au déploiement des 3G et 4G</li> <li>• Garantir un accès aux services numériques pour tous</li> </ul>
Mobilités	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer en milieu rural une offre alternative adaptée aux besoins des publics prioritaires</li> <li>• Améliorer la coordination et harmoniser l'offre de transport en commun</li> </ul>
Transition écologique	Transversalité dans les fiches-actions
Cohésion sociale	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Garantir et compléter l'offre de prise en charge des personnes âgées : EHPAD, accueil intermédiaire, faire du maintien à domicile une priorité</li> <li>• Ajuster l'offre d'accueil et d'accompagnement des personnes handicapées</li> <li>• Ecoles : développer un nouveau maillage d'écoles accessible et pérenne sur le long terme</li> <li>• Envisager l'avenir des collèges dans les territoires ruraux</li> <li>• Adapter les capacités et la qualité de l'accueil dans les lycées</li> </ul>



### LE PROGRAMME LEADER VOLCANS D'Auvergne

Le programme européen LEADER, « Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale » est un véritable laboratoire d'expérimentation en milieu rural. Grâce à une stratégie définie par les acteurs locaux, il encourage les actions innovantes, les démarches collectives, les projets de coopération, les partenariats public-privé afin de tirer le meilleur parti des atouts du territoire. Leader a aussi l'avantage d'être géré par un comité de programmation composé d'acteurs locaux, qui valide et octroie les subventions européennes, ainsi qu'une équipe technique qui accompagne les porteurs de projet. Grâce à cette nouvelle priorité co-construite avec les acteurs locaux, la stratégie LEADER est déclinée en 7 fiches actions permettant de soutenir et de financer de nouveaux projets jusqu'à fin 2020.

#### Fiche action 1 : Revitalisation rurale

Redynamiser les cœurs de bourgs pour améliorer la qualité de vie locale

#### Fiche action 2 : Culture, patrimoines

Expérimenter une action culturelle créative en lien avec les acteurs du territoire

#### Fiche action 3 : Projets collectifs

Encourager et accompagner les initiatives collectives pour renforcer la solidarité économique et sociale

#### Fiche action 4 : Valorisation économique des ressources naturelles

Développer une économie locale basée sur nos ressources naturelles et nos savoir-faire liés

#### Fiche action 5 : Sobriété énergétique et croissance verte

Favoriser la transition énergétique pour adapter le territoire face au changement climatique

#### Fiche action 6 : Promotion territoriale

Encourager des démarches innovantes en faveur de la promotion du territoire

#### Fiche action 7 : Coopération

Enrichir et développer les échanges en valorisant nos ressources locales

La convention tripartite entre le Syndicat mixte du Parc, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et l'Agence de Services et de Paiement a été signée le 29 mai 2017. Celle-ci officialise ainsi le lancement du nouveau programme Leader. L'ensemble du territoire de la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense peut bénéficier du programme LEADER. D'ores et déjà des demandes de financement ont été sollicitées pour des actions en lien avec les thématiques du contrat de ruralité : étude pour le développement commercial en lien avec la dynamisation des centres-bourgs, étude pour un aménagement touristique ludopédagogique en lien avec l'attractivité économique, etc.

### CHARTES À UNE ÉCHELLE SUPRA INTERCOMMUNALE :

#### **Charte du PNR des Volcans d'Auvergne 2013-2025 :**

16 communes sur 26 sont dans le périmètre du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne. La Charte du Parc a pour objet :

- de protéger les paysages et le patrimoine naturel et culturel, notamment par une gestion adaptée,
- de contribuer à l'aménagement du territoire,
- de contribuer à son développement économique, social, culturel et à sa qualité de vie,
- de contribuer à assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public,
- de réaliser des actions expérimentales ou exemplaires et de contribuer à des programmes de recherche.



La charte du Parc engage ses signataires à mettre en œuvre des mesures favorables à la préservation des paysages et des milieux naturels remarquables, tout en contribuant au développement économique et culturel durable du territoire.

### **Charte du Pays Grand Sancy 2015-2018 :**

L'objectif de l'association du Pays Grand Sancy est d'engager une démarche partenariale entre ses membres afin de constituer un projet de développement durable autour d'une entité géographique commune : le massif du Sancy. Bien que ce territoire n'ait jamais été reconnu "Pays" au sens de la Loi Voynet, il est doté d'une réelle stratégie de développement durable autour de deux enjeux largement distincts : lutter contre le déclin démographique, d'une part, et conserver un équilibre face à la pression urbaine dans les zones proches des agglomérations (Issoire, Clermont-Fd), d'autre part. La charte se décline en trois axes :

- Axe 1 : Maintenir et développer les ressources économiques locales et favoriser la vie active
- Axe 2 : Renforcer l'attractivité du Grand Sancy par le développement de nouveaux services et équipements
- Axe 3 : Gérer durablement les espaces naturels et bâtis.

### **AUTRES DISPOSITIFS LOCAUX :**

#### **Dans le domaine de l'aménagement et de l'urbanisme,**

##### **Les documents d'urbanisme :**

Le territoire de la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense n'est pas couvert par un Schéma de cohérence territoriale (SCoT).

Plusieurs communes sont dotées d'un document d'urbanisme ou ont des documents en cours d'élaboration ou de révision :

<b>3 PLU en vigueur</b>	Rochefort-Montagne, Saint Sauves d'Auvergne, Tauves
<b>5 PLU en projet</b>	Ceyssat, Mazayes, St-Julien Puy Lavèze, La Tour d'Auvergne, Olby
<b>6 cartes communales</b>	Aurières, Gelles, Laqueuille, Nébouzat, St-Pierre-Roche, Vernines
<b>12 RNU</b>	Heume l'Eglise, Orcival, Perpezat, Avèze, Bagnols, Cros, Larodde, St Donat, Labessette (POS avant loi ALUR), Singles (POS avant loi ALUR), Tremouille Saint Loup, St-Bonnet-près-Orcival.

#### **Dans le domaine de l'habitat,**

##### **Deux Programmes Locaux de l'Habitat :**

Sur le périmètre de l'ancien EPCI de Rochefort-Montagne, le PLH a été approuvé le 29/01/2016, avec échéance de fin au 29/03/2022. Le PLH Sancy-Artense a été approuvé le 03/09/2015 avec échéance de fin au 03/11/2021.

Après le 01/01/17, les PLH exécutoires antérieurement à la fusion sont valables jusqu'au 01/01/19.

Les deux PLH rassemblent des orientations et des actions communes. La plupart des actions sont encore à mettre en œuvre, nécessitant un important travail d'animation. Les orientations sont les suivantes :

1. Favoriser le rééquilibrage / le dynamisme démographique et renforcer l'attractivité du territoire
2. Développer une politique foncière contribuant à l'atteinte des objectifs du P.L.H.



3. Revitaliser les centres-bourgs et lutter contre la vacance
4. Améliorer la qualité des logements, lutter contre l'habitat indigne et la précarité énergétique
5. Anticiper les besoins liés au vieillissement de la population / Aider au maintien à domicile des personnes âgées
6. Mieux répondre aux besoins des ménages les plus en difficulté
7. Assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du P.L.H.

Le nouvel EPCI devra décider s'il engage ou non la réalisation d'un nouveau PLH, à compter de 2019.

#### **PIG départemental Habiter Mieux :**

Le territoire est couvert par le PIG Habiter Mieux mis en place par le Département du Puy-de-Dôme, du 05 juillet 2016 au 04 juillet 2019. Les anciens EPCI avaient décidé d'apporter une aide complémentaire en participant à ce dispositif entre 2014 et 2016. La nouvelle intercommunalité n'a pas encore débattu de la question d'une nouvelle participation.

#### **Dans le domaine touristique,**

##### **Pôle Pleine Nature (en partenariat avec le Massif du Sancy) :**

Les deux périmètres des Communautés de Communes Dômes Sancy Artense et du Massif du Sancy ont été retenus dans le cadre de l'appel à projet "pôle de pleine nature Massif Central". Il s'inscrit à la fois dans le programme plurirégional FEDER 2014-2020 du Massif Central et dans la Convention de Massif 2015-2020. La Communauté de Communes du Massif du Sancy est porteuse du dossier et chef de file.

Les fiches-actions validées gravitent autour de trois axes :

1. Animer le réseau des professionnels pleine nature, il s'agit de fédérer les prestataires,
2. Qualifier des sites et équipements pour appuyer l'offre des professionnels locaux,
3. Améliorer la visibilité client de l'offre et développer une communication adaptée.

La pleine nature est une thématique d'excellence de la stratégie touristique régionale. Dans ce cadre, la Région a lancé un appel à manifestation d'intérêt. Etant déjà pôle pleine nature au titre du Massif Central, le territoire est directement retenu pour bénéficier de l'accompagnement régional en matière de financements, outils et commercialisation.

#### **Dans le domaine économique,**

##### **Charte Forestière de territoire du Grand Sancy 2012-2017 :**

Une Charte Forestière de Territoire (CFT) a été signée le 21 juin 2012 pour 5 ans. Elle s'articule autour de trois axes, déclinés en 10 objectifs et 20 actions :

1. Créer une culture forestière sur le territoire
2. Dynamiser l'économie de la filière forêt-bois
3. Promouvoir la multifonctionnalité de la forêt.

Des actions ont vu le jour pendant ces 5 années comme la réalisation d'un guide du propriétaire forestier, l'organisation de rencontres sur le terrain pour les propriétaires et les gestionnaires par le CRPF, des actions de formation des élus, par l'ACOFOR 63.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, a démarré un **Plan Local d'Actions Forestières** animé par le CNPF, soutenu par la Région et l'Europe. Il consiste en un diagnostic de la propriété forestière privée suivi d'une animation et une sensibilisation des propriétaires privés à la sylviculture, par un technicien forestier du CRPF.



Le volet « bois énergie » est apparu comme un enjeu fort dans la Charte Forestière de Territoire du Grand Sancy. Le **Plan d'Approvisionnement Territorial (PAT)** réalisé en 2011 vise à promouvoir un approvisionnement sécurisé et durable en plaquettes forestières des chaufferies bois d'un territoire. Il souligne l'existence d'une ressource locale largement à même de satisfaire la demande actuelle et à venir en bois énergie, ressource en outre mobilisable dans des conditions économiques viables.

Toutes les actions de la CFT n'auront pas été mises en œuvre. Son évaluation est désormais nécessaire.

#### **Diagnostiques fonciers agricoles :**

Les deux anciens EPCI de Sancy Artense et Rochefort-Montagne ont tous deux réalisé un diagnostic prospectif agricole en 2006-2007.

Pour Sancy Artense, l'objectif principal était de repérer les exploitations dites à enjeu, à savoir les chefs d'exploitation de plus de 55 ans n'ayant pas de repreneur identifié. Ce travail avait pour but la mise en place d'une animation portant principalement sur la transmission des exploitations. Ainsi, la Communauté de communes a rejoint en 2009 le réseau agricole Combrailles Artense.

Pour Rochefort-Montagne, le diagnostic portait plus globalement sur les questions foncières. Il a mis en exergue trois problématiques principales : le morcellement du parcellaire, la dispersion des parcelles et l'imbrication des bâtiments agricoles au sein des zones habitées. Ce travail a donné lieu à des opérations d'échange de parcelles durant trois ans.

Depuis la création de Dômes Sancy Artense, il a été décidé d'étendre l'animation portée par le réseau à l'ensemble du nouveau périmètre. Un nouveau diagnostic sera mis à jour dès 2018.

#### **Etudes de faisabilité pour la localisation des zones d'activités économiques :**

Les deux anciens EPCI avaient fait réaliser des études pour définir une stratégie de localisation de leurs zones d'activités économiques. Si plusieurs sites sont aujourd'hui viabilisés et commercialisés, la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense est en train de redéfinir cette stratégie à la nouvelle échelle de son périmètre.

### **Dans le domaine de l'enfance-jeunesse,**

#### **Contrat Enfance-Jeunesse :**

La communauté de communes Dômes Sancy Artense bénéficie de Contrats Enfance Jeunesse (CEJ), signés en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et la Mutualité Sociale Agricole (MSA). Ce dispositif est un important soutien financier au fonctionnement des services liés à la petite enfance, tels que le Relais d'Assistantes Maternelles, les équipements d'accueil collectif du jeune enfant (multi accueil, micro-crèche...). Il permet également de développer des activités variées et de qualité dans le cadre de l'accueil de loisirs intercommunal et de soutenir des actions menées par la médiathèque et la ludothèque intercommunales.

Le CEJ de l'ancienne communauté de communes de Rochefort-Montagne s'achève fin 2018, celui de Sancy Artense, fin 2017. La communauté de communes Dômes Sancy Artense devra élaborer un nouveau Contrat Enfance Jeunesse pour janvier 2019.

#### **Projet Educatif Territorial (PEDT) :**

Un nouveau Projet Educatif Territorial a été élaboré au nom de Dômes Sancy Artense et signé avec la Caisse d'Allocations Familiales et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

Il traduit l'organisation des temps d'activités périscolaires, mis en œuvre à l'échelle intercommunale suite à la réforme des rythmes scolaires en 2014.



Intercommunale sur la partie Communauté de Communes de Rochefort-Montagne depuis 2014, elle a été harmonisée à la nouvelle échelle depuis la rentrée 2017-2018. Il est proposé un service équitable sur l'ensemble du nouveau territoire, afin que chaque enfant puisse bénéficier d'activités sportives, culturelles et de loisirs, quel que soit sa commune d'appartenance.

### Dans le domaine de l'environnement,

#### **Contrat territorial Sources de la Dordogne Sancy Artense :**

Le territoire concerné couvre les bassins hydrographiques de la Dordogne depuis ses sources, ses affluents rive gauche et le bassin d'alimentation du lac de Lastiouilles pour une superficie totale de 647 km<sup>2</sup>. Ils ont été retenus afin de lutter contre l'eutrophisation de la retenue de Bort-les-Orgues qui constitue l'exutoire commun de tout ce réseau hydrographique. Le réseau hydrographique est estimé à 1 414 km.

Le pilotage du contrat est assuré par le PNR des Volcans d'Auvergne en partenariat avec les EPCI et les communes. La signature de ce contrat a eu lieu le 1<sup>er</sup> septembre 2017. Pour la mise en œuvre du programme d'actions de 5 ans qui découlent de ce contrat, la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense a recruté un technicien de rivière en mai 2017.

D'autres parties du territoire sont sur d'autres bassins versants (Sioule, Veyre, Chavanon) qui font aussi l'objet de contrats territoriaux. Avec la compétence obligatoire GEMAPI au 01/01/2018, la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense participera à ces procédures par conventionnement avec d'autres EPCI ou syndicats.

### Dans le domaine des loisirs, sports, culture et vie associative,

#### **Diagnostic sportif territorial réalisé en 2015 :**

Un Diagnostic Sportif Territorial réalisé en 2015 par l'ancienne communauté de communes de Rochefort-Montagne a permis d'établir un plan d'actions, afin de tendre vers une adéquation entre l'offre et la demande sportives, et plus particulièrement en lien avec les équipements sportifs. Les principes d'actions se traduisent par le soutien renforcé des associations du territoire, l'accompagnement et la structuration des clubs intercommunaux, la création et le développement d'une nouvelle offre de pratique selon trois priorités (les sports de pleine nature, la natation et l'athlétisme).

Un programme de développement des équipements sportifs a également été défini :

- la restructuration et l'extension de la salle de sports de Rochefort-Montagne,
- le renfort et le développement du complexe sportif de Ceyssat ;
- la création d'une salle dédiée aux sports de combat sur le complexe sportif de Nébouzat ;
- la création et le développement d'équipements sportifs dédiés aux activités physiques de pleine nature.

Dans le cadre de la fusion des EPCI, les élus souhaitent réaliser un diagnostic sportif sur le versant Sancy Artense afin qu'il y ait une véritable cohérence territoriale en termes de politique sportive à l'échelle du nouveau territoire. Cette étude est programmée en 2018.

**Dans le domaine de l'action sociale et de la santé,**

**Un projet de contrat local de santé :**

Une étude sur les services de santé avait été réalisée à l'échelle du Grand Sancy en 2010. Elle avait permis de mettre en évidence plusieurs axes de développement dans ce domaine dont le développement des actions de communication, l'installation de nouveaux médecins et l'incitation au regroupement des professionnels.

En 2016, les élus du Pays Grand Sancy ont été sollicités par l'ARS pour mettre en place un Contrat Local de Santé. Il vise à réaliser un diagnostic territorial, en vue de mettre en place un programme d'actions locales. Il a pour objet de coordonner tout ce qui est mis en place au niveau de la santé sur un territoire donné (dont l'action pour les personnes âgées, handicapées, la prévention).

Un premier diagnostic a été élaboré par l'ARS mais aucune décision n'a été prise à ce jour sur l'engagement ou non du CLS.



## II) Objectifs et plan d'actions opérationnel

Dans une logique de projet de territoire, le contrat définit **des objectifs** pour les 6 thématiques prioritaires ainsi que celles qui ont été retenues supra au titre des enjeux locaux.

Afin d'atteindre ces objectifs, des **actions concrètes et opérationnelles** sont proposées et exposées ci-après. Elles sont en cohérence et en complémentarité avec les dispositifs en vigueur sur le territoire de la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense.

L'Etat partage les orientations et les objectifs définis par le présent contrat. Il participera au cofinancement de certaines actions, dans le cadre de chaque convention annuelle établie pendant la durée du contrat.

En annexe, un tableau recense une première programmation prévisionnelle des actions.

<b>Thématique 1</b>	<b>L'accès aux services publics et marchands et aux soins</b>
<p><b>Objectifs stratégiques</b>  <b>Adapter l'offre de services et d'équipements de proximité aux caractéristiques socio-démographiques locales pour ne pas créer de déséquilibre territorial : Poursuivre la diversification de l'offre de services envers les jeunes et anticiper les besoins liés au vieillissement et à la perte d'autonomie.</b></p>	
<p><b>Objectifs opérationnels</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réfléchir à une nouvelle proposition de l'offre de services envers la petite enfance, l'enfance et la jeunesse, en fonction des caractéristiques sociodémographiques du nouveau territoire.</li> <li>• Compléter l'offre actuelle par la mise en place d'une réflexion envers les 15-20 ans</li> <li>• Harmoniser le service intercommunal d'aide à domicile à l'échelle du nouveau périmètre et moderniser son fonctionnement.</li> <li>• Inventer des mutualisations de services pour renforcer le maintien à domicile.</li> <li>• Veiller au maintien d'une offre en services de santé et de soins.</li> <li>• Déployer les usages numériques pour permettre l'accès à certains services ou le développement de nouveaux services.</li> </ul>	
<p><b>Typologie de projets / Descriptif</b>  Les actions 1 à 4 du SDAASP sur la couverture et la montée du très haut débit ainsi que le déploiement de la téléphonie mobile avec la 4G permettront au territoire d'améliorer son attractivité et de développer de nouveaux services.</p> <p><u>Services jeunesse :</u>  Elaboration d'un nouveau Contrat Enfance-Jeunesse avec la CAF et la MSA à partir de 2019 et mise en œuvre des actions qui en découlent.  La Communauté de Communes Dômes Sancy Artense veillera à un équilibre de l'offre des services pour la petite enfance, l'enfance et la jeunesse, et à développer la qualité de l'accueil. Elle assurera la promotion des différents services.</p> <p>Équipement numérique des écoles du territoire.</p> <p>Développer des services envers le public ados.</p> <p><u>Services à la personne/aux personnes âgées :</u>  La Communauté de Communes Dômes Sancy Artense et les communes contribueront à garantir et compléter l'offre de prise en charge des personnes âgées (action 18 du SDAASP).  Mise en place de la télégestion pour le nouveau service intercommunal d'aide à domicile.  Projets de création de logements envers les seniors (intermédiaire entre l'EHPAD et le domicile).  Créer des mutualisations pour le maintien des services à domicile.</p> <p><u>Accès aux soins :</u>  Mise en place d'un contrat local de santé</p>	



Comme le prévoient les actions 5 et 6 du SDAASP sur le renouvellement des médecins, des actions envers les professionnels de santé sont envisagées : pôle de santé par exemple, maison de santé à Laqueuille, projet à Tauves, ...

Services municipaux et autres :

Amélioration des bâtiments publics : rénovation de mairies, construction de hangars municipaux, etc. Rénovation de locaux scolaires ou construction d'écoles ; par exemple sur St-Sauves.

La Communauté de Communes Dômes Sancy Artense participera aux actions 10 et 11 du SDAASP sur les pôles ruraux et la présence postale, en contribuant à l'évolution de présence postale dans un souci de contribution au maintien des commerces locaux. Elle est favorable à la réalisation avec la Poste d'une revue des besoins des services postaux et du rôle possible de la Poste dans le maintien et le rapprochement des services vers le domicile.

Créer un nouveau local à Rochefort-Montagne pour permettre le maintien du centre de tri postal sur le territoire.

Réaliser le nouveau schéma de mutualisation de la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense en partenariat avec les 26 communes, pour envisager des services plus efficaces.

Accompagner la création de maisons de services publics. La Communauté de Communes Dômes Sancy Artense en partenariat avec le Département assurera la promotion de la future MSP créée à Rochefort-Montagne dans les locaux départementaux.

Indicateurs :

- Nombre d'enfants et de jeunes accueillis dans les services
- Nombre de bénéficiaires des services à la personne
- Installation de nouveaux professionnels de santé
- ...

<b>Thématique 2</b>	<b>La revitalisation des bourgs-centres, notamment à travers la rénovation de l'habitat et le soutien au commerce de proximité dans les centres-bourgs</b>
<p><b>Objectifs stratégiques</b>  <b>Aménager un nouveau territoire de moyenne montagne solidaire et attractif, qui s'appuie sur un maillage constitué de plusieurs bourgs-centres, sur lesquels il sera nécessaire de conduire des actions, que ce soit dans le domaine de la valorisation des espaces publics, du commerce local ou de l'habitat.</b></p>	
<p><b>Objectifs opérationnels</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Engager une réflexion sur l'organisation et la gestion du nouvel espace intercommunal.</li> <li>• Définir un nouveau projet de territoire.</li> <li>• Conforter la politique d'accueil de nouveaux habitants et de jeunes actifs pour atténuer les contrastes sociodémographiques et maintenir le solde migratoire positif.</li> <li>• Renforcer les bourgs-centres pour un maillage équilibré en équipements et en services et pour conserver un tissu commercial et artisanal.</li> <li>• Mettre en œuvre les actions des Programmes Locaux de l'Habitat en vigueur et réaliser un nouveau PLH à la nouvelle échelle intercommunale à compter de 2019.</li> </ul>	
<p><b>Typologie de projets / Descriptif</b></p> <p>Participer au suivi de l'élaboration des documents d'urbanisme communaux.  Réflexion pour la mise en place d'un service pour l'instruction des autorisations du droit des sols.  Mise en place d'un SIG intercommunal mutualisé avec les communes.</p> <p>Des actions de valorisation des villages seront nécessaires pour les rendre plus attractifs, à la fois pour l'accueil de nouveaux habitants et pour l'attrait touristique. Des opérations d'aménagement de bourgs sont prévues (par exemple à Nébouzat, St-Julien-Puy-Lavèze, ...). Elles permettront de repenser l'usage des espaces publics, de réfléchir au stationnement, etc. La valorisation des espaces publics passe aussi par de la signalétique mise à jour et harmonisée.</p> <p>Accompagner la mise en place d'initiatives pour obtenir ou conserver des labels et démarches qualité sur les villages.</p> <p>Dans le domaine commercial, tous les villages ne peuvent pas être desservis. Des actions publiques ont déjà été réalisées pour pallier la carence de l'initiative privée.</p> <p>Des nouveaux projets commerciaux sont prévus, par exemple épicerie multi-services à St-Bonnet-près-Orcival, bar-restaurant à vocation culturelle à Mazayes, réouverture d'une auberge à Singles, local pour primeur à La Gare de Laqueuille, etc.</p> <p>La Communauté de Communes Dômes Sancy Artense réalisera en 2018 une étude pour le maintien et le développement de l'offre commerciale et artisanale de proximité, qui permettra de définir des actions à la fois en faveur des commerces privés et de déterminer quelle doit être l'action publique (communale ou intercommunale) dans ce domaine.</p> <p>Une attention particulière sera portée sur les bourgs-centres mais toute autre intervention géographique pourra être envisagée si sa faisabilité est justifiée.</p> <p>Un programme d'actions individuelles et collectives sera mis en œuvre par la suite pour répondre entre autres à des appels à projets FISAC.</p> <p>Dans le domaine de l'habitat, l'action est déterminée par les deux PLH en vigueur sur les deux anciens</p>	



périmètres des EPCI.

Des projets de logements locatifs communaux sont prévus (études et travaux, création ou réhabilitation) : Nébouzat, Gelles, Tauves, St-Bonnet-près-Orcival, etc.

Des actions pour lutter contre la vacance et l'habitat indigne sont à mettre en œuvre.

La réalisation d'opérations de logements à l'attention des personnes âgées (intermédiaire entre le domicile et les établissements collectifs) est pertinente sur ce territoire vieillissant (projet à Rochefort-Montagne, ...).

La participation au PIG départemental Habiter Mieux et la réalisation d'une étude pré-opérationnelle pour définir la mise en œuvre d'opérations spécifiques au territoire.

La réalisation d'un nouveau PLH à l'échelle de la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense à partir de 2019.

**Indicateurs :**

- Nombre de commerces
- Nombre de logements dont logements réhabilités
- Labels villages
- ...

<b>Thématique 3</b>	<b>L'attractivité du territoire (développement économique, agriculture, tourisme, ...)</b>
---------------------	--

**Objectifs stratégiques**

Renforcer l'attractivité économique du territoire, qui s'appuie principalement sur l'agriculture et le tourisme, par :

- Le maintien des entreprises et services économiques existants et l'accueil de nouvelles activités, sources d'emplois.
- Le soutien de l'activité agricole et la valorisation des filières locales.
- La poursuite de l'effort initié au travers de la Charte Forestière pour créer une culture forestière sur le territoire.
- Une attractivité touristique plus forte, par la structuration d'une offre touristique innovante.

**Objectifs opérationnels**

Pour maintenir et accueillir de l'activité économique,

- Disposer d'offres foncières bâties ou non bâties pour permettre le développement et l'accueil d'entreprises (artisanales, commerciales, industrielles ou de services).
- Encourager, accompagner et renforcer les installations d'actifs.
- Être à l'écoute des entreprises locales pour mieux répondre à leurs besoins et attentes, renforcer les partenariats.

Dans le domaine agricole,

- Soutenir des projets de maintien et de valorisation des filières agricoles locales.
- Poursuivre le travail d'animation au sein du réseau agricole Combrailles-Artense pour permettre de répondre à l'enjeu essentiel de la transmission des exploitations agricoles.
- Améliorer les conditions de travail des exploitants par une meilleure structuration de leur foncier agricole.

Dans le domaine forestier,

- Dynamiser et former le réseau de propriétaires privés.
- Soutenir le développement de la filière bois par diverses actions comme les schémas de desserte, etc.
- Promouvoir la multifonctionnalité de la forêt (valorisation touristique, lien avec l'agriculture, ...).

Dans le domaine touristique,

- Trouver un positionnement adéquat « entre Chaîne des Puys et Sancy » et déterminer des filières d'activités et des clientèles prioritaires.
- Développer une offre touristique structurante et innovante, notamment au travers des usages numériques.
- Développer les activités physiques et sportives de pleine nature pour le public touristique.

**Typologie de projets / Descriptif**

Des projets nouveaux d'aménagement de zones d'activités économiques sont prévus pour compléter l'offre et répondre aux demandes des entreprises : à St-Pierre-Roche pour de l'activité artisanale principalement, au rond-point de l'échangeur de St-Julien-Puy-Lavèze pour des activités spécifiques



liées à la proximité de l'A89 (station-service, dépannage et petite restauration, etc.), etc.

En termes de bâti destiné à un usage professionnel, l'intercommunalité a aménagé une pépinière d'entreprise. Elle a acquis le site de l'ancienne maison de retraite à Rochefort-Montagne, sur laquelle elle est propriétaire à ce jour de plusieurs lots destinés soit à la vente, soit à la location. Une partie de ce site est vouée à être aménagée pour faire de l'immobilier locatif professionnel, sur lequel on peut envisager des espaces de télétravail, co-working, etc.

Afin de soutenir la filière fromagère de la Fourme de Rochefort-Montagne, la Communauté de Communes a financé la construction d'une cave d'affinage collectif. Dans la même démarche, elle a le projet de soutenir la construction d'un Atelier de transformation de lait de vache Salers.

Aux cotés de l'Etat et du Département, la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense souhaite aussi participer à la lutte contre la prolifération des campagnols terrestres.

Intégrée dans le réseau pour la transmission du foncier Combrailles-Artense, la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense va faire actualiser son diagnostic du foncier agricole sur la partie de l'ancienne Communauté de Communes de Rochefort-Montagne. A l'issue de ce diagnostic, des actions sont attendues tant sur la question de la transmission des exploitations que sur la structuration du parcellaire agricole.

La Charte Forestière de Territoire se termine en 2017. Son évaluation permettra de déterminer si une seconde Charte peut s'avérer nécessaire.

Un Plan Local d'Actions Forestières animé par le CNPF a commencé au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Il est prévu sur une durée de 3 à 5 ans.

La partie Sancy-Artense est couverte par un schéma de desserte forestière qui se concrétise par des travaux de desserte des forêts. Il est prévu d'étendre cet outil sur la partie de l'ancienne Communauté de Communes de Rochefort-Montagne, afin d'améliorer la desserte forestière sur l'ensemble du périmètre.

La mise à jour de certaines réglementations des boisements est aussi à prévoir.

Des investissements touristiques sont réalisés par les communes et la communauté de communes. La Communauté de Communes Dômes Sancy Artense prévoit la réalisation d'une étude de définition de la stratégie touristique du territoire. Elle permettra de définir un certain nombre d'actions à mettre en œuvre, tant pour le soutien aux privés, que sur l'intervention publique.

Plusieurs projets de compétence communale ou intercommunale sont en cours ou à venir :

- Création d'un sentier de découverte du site de l'ancien château à Rochefort-Montagne ;
- Aménagement des rives du lac Les Plattas à Larodde (pontons de mise à l'eau et hébergements touristiques) ;
- Création d'un complexe éco-touristique comprenant hébergements et auberge à l'étang de Fouillat à Cros ;
- Restauration et mise en valeur de l'église Ste-Anne à St-Pardoux, classée monument historique, à La Tour d'Auvergne ;
- Nouveaux équipements de loisirs pour le camping municipal Les Aurandeix à Tauves (dont réfection de la piscine) ;
- Valorisation des chemins de randonnées de Tauves : signalétique, table de lecture du paysage, petits ouvrages, ...
- Etude de sauvegarde des ruines du château de Granges à Tauves,
- Etc.

Dômes Sancy Artense possède deux domaines nordiques pour lesquels la collectivité est en quête de développement et prévoit des aménagements :

- Aménagements complémentaires pour le centre montagnard Cap Guéry : abris en fustes, achat de matériel nordique, de motoneige, installation de jeux extérieurs, acquisition de roses, ...
- Etude de redéfinition du site de La Stèle à La Tour d'Auvergne et propositions d'actions pour valoriser le site.

Dans le cadre du Pôle Pleine Nature, retenu sur la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense et la Communauté de Communes du Massif du Sancy, plusieurs actions sont prévues afin de compléter l'offre des activités physiques de pleine nature : parcours de course d'orientation, parcours VTT, ... La question de la randonnée est aussi à traiter : création de nouveaux supports de randonnées, entretien et balisage des parcours, etc.

L'offre innovante passera aussi par un usage du numérique à conforter comme outil de promotion touristique et par un accueil « hors les murs » à développer :

- Projet de visite virtuelle de la Basilique d'Orcival,
- Installation de vitrines tactiles dans les Bureaux d'Information Touristique, etc.

Plus globalement, une réflexion est envisagée pour développer une offre touristique liant le Puy-de-Dôme aux sites du Servières, puis du Guéry jusqu'aux plateaux de l'Artense.

#### **Indicateurs :**

- Surfaces commercialisées / surfaces disponibles
- Nombre d'installations agricoles
- Fréquentation touristique
- Nombre de lits touristiques
- ...



<b>Thématique 4</b>	<b>Les mobilités locales et l'accessibilité au territoire</b>
<p><b>Objectifs stratégiques</b>  <b>Adapter et optimiser l'offre de mobilité : définir comment permettre à la population locale et touristique de mieux se déplacer, sur un territoire montagnard, à la fois proche de la métropole clermontoise pour une partie et très éloigné des centres urbains sur une autre partie.</b></p>	
<p><b>Objectifs opérationnels</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place des actions d'initiative publique ou privée pour favoriser la mobilité au sein de la communauté de communes, en vue d'un meilleur accès aux services et équipements.</li> <li>• Favoriser la mobilité depuis et vers l'extérieur et les territoires voisins (pour l'emploi, l'accès aux soins et la fréquentation touristique), en faisant appel à des solutions de transport collectif.</li> <li>• Rendre accessibles les différents sites recevant du public.</li> </ul>	
<p><b>Typologie de projets / Descriptif</b></p> <p>Renforcer la communication sur les dispositifs existants (TER SNCF, Transdômes, covoiturage, ...).</p> <p>Mise en place de différents dispositifs de mobilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour les déplacements quotidiens : transport collectif vers les bassins d'emploi et les établissements scolaires ;</li> <li>- Pour les déplacements occasionnels : transport à la demande, dispositif Bus des Montagnes ;</li> </ul> <p>Participer à des actions pilotes ou expérimentales (par exemple installation de bornes numériques de covoiturage sur la RD2089, en partenariat avec le SMTC et le PNR).</p> <p>Mise en œuvre du Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics des communes et réalisation sur les communes non dotées.</p> <p>Mise en accessibilité des bâtiments intercommunaux et communaux, et tout autre ERP par la réalisation des programmes des ADAP.</p>	
<p><b>Indicateurs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'usagers des transports à la demande</li> <li>• Bilans des ADAP</li> <li>• ...</li> </ul>	

<b>Thématique 5</b>	<b>La transition écologique et énergétique</b>
<p><b>Objectifs stratégiques</b>  <b>Préserver et valoriser les sites naturels, paysagers et aquatiques qui fondent l'identité territoriale et valoriser le potentiel énergétique.</b></p>	
<p><b>Objectifs opérationnels</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Concilier la préservation et la valorisation des sites naturels avec le développement des activités et de l'habitat.</li> <li>• Engager ou participer à des programmes de protection et de valorisation des ressources naturelles locales.</li> <li>• Mettre en place des outils pour la transition écologique et énergétique.</li> </ul>	
<p><b>Typologie de projets / Descriptif</b></p> <p>Mise en œuvre des actions du Contrat territorial Sources de la Dordogne Sancy Artense sur la période 2017-2022 (études, animation, travaux).  Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre du prochain contrat territorial de la Sioule, à partir de 2019.  Participer aux contrats territoriaux du Chavanon et de la Veyre.</p> <p>Elaboration d'un PCAET ou démarche équivalente et mise en œuvre des actions qui en découlent.  Engager des actions en partenariat avec l'ADHUME : conseil en énergie partagé, etc.</p> <p>Engager des opérations de rénovation énergétique des bâtiments publics : diagnostics, travaux.  Projet sur le bâtiment mairie-école de St-Donat (travaux de couverture et isolation thermique)  Rénovation de l'installation du chauffage de la salle des fêtes en faveur d'énergie renouvelable à St-Julien Puy-Lavèze.  Etc.</p> <p>Mise en œuvre des actions communales prévues dans le cadre de la démarche "territoire à énergie positive pour la croissance verte" retenue à l'échelle du PNR des Volcans d'Auvergne.</p> <p>Participer au PIG départemental Habiter Mieux sur les actions de lutte contre la précarité énergétique.</p> <p>Soutenir les initiatives de production d'énergies renouvelables : parc éolien, centrale photovoltaïque, méthanisation, ...</p> <p>Valorisation du Plan d'Approvisionnement Territorial (PAT) : projets de chaufferies bois, etc.</p>	
<p><b>Indicateurs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Linéaire de cours d'eau restaurés/entretenus</li> <li>• Coûts énergétiques des bâtiments</li> <li>• Nombre de dossiers subventionnés par le PIG et calcul des gains énergétiques</li> <li>• Nombre d'équipements en énergie renouvelable créés</li> </ul>	



<b>Thématique 6</b>	<b>La cohésion sociale</b>
<p><b><u>Objectifs stratégiques</u></b>  <b>Créer un territoire où l'offre sportive, culturelle et de loisirs soit développée, bien répartie et accessible à toute la population.</b></p>	
<p><b><u>Objectifs opérationnels</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Créer des équipements sportifs nouveaux pour répondre aux besoins des populations et améliorer les conditions de pratique des associations intercommunales.</li> <li>• Développer et harmoniser un réseau de lecture publique sur l'ensemble du territoire.</li> <li>• Maintenir des propositions culturelles de proximité adaptées au territoire et à ses habitants et veiller à une diversité de l'offre culturelle et des publics.</li> <li>• Animer le territoire en s'appuyant sur la richesse et la diversité du tissu associatif.</li> <li>• Faire progresser l'intégration sociale et l'autonomie des personnes handicapées, par la mise en accessibilité du cadre bâti, de la voirie et des espaces publics.</li> </ul>	
<p><b><u>Typologie de projets / Descriptif</u></b></p> <p><b><u>Développement sportif :</u></b>          Extension du diagnostic sportif intercommunal réalisé sur l'ancienne Communauté de Communes de Rochefort-Montagne aux 12 communes de l'ancien EPCI Sancy-Artense.</p> <p>Réalisation des projets issus du premier diagnostic sportif et du diagnostic futur :          Construction et aménagement de nouveaux vestiaires pour la pratique intercommunale du rugby à Ceysat.          Extension de la salle de basket à Nébouzat avec création d'une surface dédiée aux sports de combat, à la gymnastique au sol.          Aménagement du terrain de sport utilisé par les associations sportives intercommunales à Olby.</p> <p>Création d'un CITY-STADE à Vernines en lien avec la MFR.          Création d'un parcours d'initiation VTT à St-Bonnet près Orcival.          Etc.</p> <p><b><u>Développement culturel :</u></b>          Elargissement du réseau des médiathèques et bibliothèques à l'ensemble du nouveau territoire et amélioration de l'offre sur site ; développement d'une offre de services dans et hors les murs s'appuyant sur les outils numériques et multimédia.          Equipements des sites dédiés.</p> <p>Acquisition de matériel intercommunal complémentaire pour la salle de spectacles La Bascule à Tauves.</p> <p><b><u>Loisirs et associations :</u></b>          Renforcement du pool de matériel intercommunal pour les manifestations.</p>	

Rénovation de salles des fêtes communales : Modernisation, réhabilitation, extension à Olby, réhabilitation, extension et rénovation intérieure à La Tour d'Auvergne, rénovation de la salle des fêtes à St-Julien Puy Lavèze, etc.

Rénovation du bâtiment des associations dont création d'un local de stockage pour les associations à Vernines

Intégration des personnes handicapées et en perte d'autonomie :

Réalisation des ADAP et des PAVE.

Mise en place d'une offre de transport spécifique pour rompre l'isolement des personnes âgées, handicapées, etc.

**Indicateurs :**

- Fréquentation des sites culturels et sportifs
- Nombre de licenciés sportifs
- Nombre de manifestations
- Bilans des ADAP
- ...



### III) Modalités de pilotage et partenaires du contrat

#### A) La gouvernance

Un **comité de pilotage** du contrat sera institué et devra réunir les porteurs du contrat et y associer les partenaires.

- Composition :
  - Monsieur le Sous-Préfet d'Issoire et services de l'Etat
  - Monsieur le Président de la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense
  - Autres élus communautaires désignés par l'EPCI
  - Conseillers départementaux et services du Département
  - Etc.
- Son rôle : assure le suivi collégial de la mise en œuvre du contrat (prise en compte de projets en cohérence avec le cadre national et la stratégie locale du contrat, respect des délais, optimisation et consommation des crédits alloués, ...).
- Le rythme des réunions sera a minima d'une réunion par semestre.

#### B) L'ingénierie mobilisée

Le suivi administratif et technique sera coordonné par la directrice des services de la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense, chargée du pôle "Aménagement du territoire", avec l'appui des services de la Sous-préfecture d'Issoire et des services de l'Etat.

Elle sera assistée par les responsables des huit pôles de développement de la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense.

#### C) La participation des habitants et des acteurs de la société civile

La Communauté de Communes Dômes Sancy Artense s'engage à tenir informée la population locale de son territoire des projets inscrits au contrat, à travers des supports de communication tels que la presse locale, le bulletin d'information intercommunal, les bulletins municipaux, le site internet.

Suite à la fusion des EPCI, la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense travaille à la mise en œuvre de nouveaux supports de communication : nouveau site, nouveau journal, création de plaquettes spécifiques sur les différents services, etc.

La Communauté de Communes Dômes Sancy Artense recense les initiatives de mise en place de dispositifs de participation/concertation par les acteurs locaux pour s'engager dans une démarche de démocratie participative.

Des commissions thématiques de travail rassemblant les conseillers municipaux existent déjà et seront chargées du suivi des différents projets.

En fonction des projets, des instances consultatives seront mises en place (comité de pilotage, réunions d'information, ...) pouvant associer des associations locales, des groupements d'usagers, etc.

Le territoire appartient au GAL des Volcans d'Auvergne et bénéficie à ce titre d'un programme LEADER pour lequel 50 % des membres du Comité de programmation sont issus de la société civile.

Au niveau économique, il existe une importante association d'artisans et de commerçants : le Pôle d'activités Sancy-Ouest. Des séminaires d'élus, des fab'Lab sont aussi organisés dans le cadre d'une réflexion sur le développement commercial du territoire.

Dans le domaine touristique, le nouvel Office de tourisme intercommunal Auvergne VolcanSancy rassemble des prestataires variés. Des rencontres territoriales ont été organisées dans le cadre de l'appel à projet Pôle Pleine Nature.

Dans le domaine de la jeunesse et des services à la personne, des questionnaires sont également régulièrement envoyés aux usagers pour adapter et améliorer les services.

Enfin dans le domaine de la culture et des associations, plusieurs actions sont mises en œuvre : manifestations type fête du livre, festival de théâtre, spectacles participatifs, ou encore des formations à l'attention des bénévoles.

Au travers de l'ensemble de ces démarches, les projets du territoire sont ainsi partagés avec la population locale, active et touristique.

#### **D) Contribution de l'Etat et des partenaires du contrat à la réalisation du plan d'actions, en appui aux porteurs des projets :**

L'Etat partage les orientations et les objectifs définis par le présent contrat. Il participera au cofinancement de certaines actions sous forme de subvention, dans le cadre de chaque convention annuelle établie pendant la durée du contrat.

Les participations attendues de la part de l'Etat éventuellement indiquées dans le tableau pluriannuel et les fiches actions en annexe sont à ce stade l'expression du souhait des maîtres d'ouvrage respectifs des actions et donc purement indicatives.

L'Etat interviendra en cohérence avec les interventions des collectivités territoriales et des autres acteurs.

Il mobilisera des dotations et crédits du droit commun et spécifiques, dans le respect des cadres réglementaires les régissant, notamment la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), le Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT), la dotation de soutien à l'investissement des communes et de leurs groupements (FSIL, enveloppe "contrat de ruralité", et/ou enveloppe « thématique »).

**Le Département du Puy-de-Dôme** est signataire du contrat de ruralité, afin de s'inscrire dans une démarche de convergence des politiques publiques et de cohérence territoriale.

Au travers de ce partenariat, il s'agit de pouvoir échanger avec le territoire et en lien avec l'Etat sur la pertinence des projets au regard des besoins du territoire et de leur impact sur leur attractivité en lien avec les politiques départementales.

Le Département pourra intervenir financièrement sur ces dispositifs d'aide existants.

**La Caisse des Dépôts et Consignations et ses filiales** constituent un groupe public au service de l'intérêt général et du développement économique du pays. Le groupe Caisse de dépôts a réaffirmé sa mobilisation financière au service de la relance de l'investissement public et sa volonté d'accompagner les pouvoirs publics, les collectivités locales et tous les acteurs économiques dans les profondes mutations que connaît le pays. Le Groupe souhaite désormais renforcer ses interventions dans quatre domaines prioritaires :



- La transition territoriale, pour les projets de développement notamment pour le financement des entreprises et immobilier tertiaire, la production de logements, les infrastructures et la mobilité, le tourisme et les loisirs ;
- La transition écologique et énergétique, pour les projets d'efficacité énergétique des bâtiments et des entreprises, la production d'énergie et réseau de distribution, la valorisation du patrimoine naturel ;
- La transition numérique, en soutien au développement de l'économie numérique dans toutes ses composantes ;
- La transition démographique, pour accompagner et protéger les personnes tout au long de la vie et contribuer au développement de la silver économie.

La Caisse des dépôts peut intervenir selon différents modalités :

- Prêts long terme sur Fonds d'épargne, pour favoriser la réalisation de projets de territoire ;
- Consignations de fonds sur décision administrative, judiciaire ou environnementale ;
- Mobilisation des ressources internes du groupe Caisse des dépôts et cofinancement d'ingénierie pour établir des stratégies territoriales et/ou analyser la faisabilité amont des projets ;
- Investissement en fonds propres dans les outils d'aménagement, dans les sociétés d'économie mixte, et dans les sociétés de projet structurant pour la collectivité, aux côtés d'investisseurs privés et suivant un modèle économique dont la viabilité est assurée par l'activité réalisée par le locataire.

Ses moyens de financement en ingénierie, en fonds propres ou en prêts, ne peuvent toutefois être mobilisés qu'après l'accord sur chaque projet de ses comités d'engagement compétents, sous réserve du maintien par les pouvoirs publics des différentes lignes de prêts susceptibles d'être mobilisées et dans le respect des règles de la commande publique. Les modalités de chaque intervention seront précisées dans des conventions d'application à signer entre la caisse des dépôts et les différents maîtres d'ouvrage concernés.

En particulier, la Caisse des dépôts pourra mobiliser, en appui du Contrat de Ruralité de la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense, les dispositifs suivants :

- L'animation, pour le compte de l'Etat, du réseau des Maisons de services au public ;
- Le financement, pour le compte de l'Etat, des dispositifs TEPCV et PTCE ;
- Les conventions « centres bourgs de demain » pour la revitalisation des centres bourgs ;
- L'accompagnement méthodologique de Territoire-Conseils.

## IV) Le suivi et l'évaluation

Le comité de pilotage du contrat, défini ci-avant, assure le suivi collégial de la mise en œuvre du contrat. Un tableau de bord du plan d'actions sera élaboré par la communauté et tenu à jour par les porteurs du contrat.

Un bilan annuel de réalisation ou d'avancée sera réalisé par la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense et présenté au comité de pilotage.

L'évaluation finale menée au terme du contrat devra évaluer dans quelle mesure le projet a atteint ses objectifs et quel a été son impact. Elle sera communiquée aux partenaires.

## V) La durée du contrat

Le présent contrat entre en vigueur à compter de sa signature.

Il porte sur la période 2017 – 2020.

Un bilan d'exécution des actions du contrat sera établi en 2021 et validé par les porteurs et les partenaires qui ont contribué.

## VI) Modification du contrat


A la fin 2018, un premier bilan global des actions sera établi, en complément du tableau de bord de suivi présenté au comité de pilotage à chacune de ses réunions. Ce bilan pourra conduire à réajuster si nécessaire le plan d'actions.

En cas de désaccord des parties prenantes sur les modalités de mise en œuvre des actions du contrat, au cours de sa mise en œuvre, ou si des modifications substantielles étaient demandées par une ou plusieurs des parties, le comité de pilotage sera réuni pour débattre et proposer une modification du contrat.

En cas de modification des périmètres des EPCI, ou de prise de compétences de ces derniers, le contrat sera modifié en conséquence.

Contrat établi le 07 mai 2018 à 14430.

Le Préfet du Puy-de-Dôme, Jacques BILLANT



Le Président du Conseil Départemental  
du Puy-de-Dôme, représenté par  
Madame Pierrette DAFFIX-RAY,



Le Président de l'EPCI, Alain MERCIER



Le Directeur délégué de la Caisse des Dépôts  
et Consignations, Philippe JUSSERAND

Pour ordre  
Sébastien Pouyet

